

RAPPORT ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2024

SOMMAIRE :

- Rapport de gestion
- Rapport de gouvernement
- Rapport annuel sur les comptes consolidés et annexes
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés



RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition et à celle des porteurs de valeurs mobilières dans les délais impartis.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société (Articles L 225.100 et L 232-1 du Code de Commerce)

1 L'activité consolidée du groupe ATON SA au cours de l'exercice écoulé (L 225-100, L 233-26)

1.1 ACTIVITES

Le groupe ATON continue de se concentrer sur ses principales entités : Inoviem Scientific et B Cell Design. Malgré la liquidation de Stemcis, les entités restantes restent les piliers du groupe pour la recherche pharmaceutique.

Dans le cadre de sa restructuration financière engagée en 2023, les créances de la société ont été converties en actions, à travers la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires. Cette augmentation de capital par compensation de créances réduit considérablement l'endettement de la société, et lui permet désormais de se concentrer pleinement sur le développement de ses activités et sa croissance future.

Le Conseil d'Administration du 8 juillet 2024 a décidé, en vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2023 dans sa 9^{ème} résolution, du principe d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 3 560 417,16 € par émission de 356 041 716 actions avec suppression du DPS des actionnaires.

Cette augmentation de capital a été réalisée le 16 juillet 2024, au profit de créanciers détenant des créances liquides et exigibles sur la société ayant exprimé leur souhait de voir leur créance convertie en titres de la société, dans la limite d'un maximum de dix souscripteurs et pour un montant de souscription individuel minimum de 50 000 € (prime d'émission incluse) pour un montant total de 3 560 417,16 €, prime d'émission incluse.

Le prix de souscription des actions nouvelles est de 0,01 € par action ordinaire nouvelle, équivalent à une prime d'émission nulle par action.

À la suite de cette augmentation de capital, le capital social de la société s'élève à 7 731 215,42 €, divisé en 771 321 542 actions d'une valeur nominale de 0,01 €.



Engagement des actionnaires : lock-up de 24 mois

Les nouveaux actionnaires issus de la conversion des créances ainsi que les actionnaires historiques d'Aton, qui représentent au total 65,14% du capital post augmentation de capital, ont convenu d'un engagement de conservation (« lock-up ») de leurs actions d'une durée de 24 mois.

Cet engagement fort et ferme démontre leur confiance en l'avenir d'Aton et leur volonté de soutenir la société sur le long terme.

Actionnariat d'Aton à l'issue de la restructuration financière

Après la réalisation de l'augmentation de capital et à la connaissance de la société, la structure de l'actionnariat d'Aton est désormais la suivante :

Actionnaires	Après augmentation du capital	
	Nombre de titres	% du capital
DMS SA	67 799 825	8,79%
Famille ANSEL	46 536 396	6,03%
M. Pierre EFTEKHARI	30 228 906	3,92%
Mme Léone ATAYI	1 813 734	0,24%
Total actionnaires historiques	146 378 861	18,98%
M. Fabrice EVANGELISTA	239 750 916	31,08%
VATEL CAPITAL	116 290 800	15,08%
Total nouveaux actionnaires	356 041 716	46,16%
Flottant	268 900 965	34,86%
NOMBRE TOTAL D'ACTIONNAIRES	771 321 542	100,00%

Apurement du compte courant d'associé détenu par DMS SA sur la société Aton

Afin d'offrir un désendettement total de la société en plus de la conversion des créances en actions, le compte courant d'associé détenu par DMS SA sur la société Aton (2,0 M€ au 31 décembre 2023) a également été entièrement apuré par incorporation au capital, permettant ainsi de renforcer le bilan de l'entreprise, et lui conférant une capacité à investir dans de nouveaux projets.

Liquidation de la filiale Stemcis déficitaire

Dans le cadre de sa stratégie de consolidation et de redéploiement de ses ressources, Aton a décidé de mettre en liquidation judiciaire sa filiale Stemcis déficitaire.



Cette décision constitue l'opportunité pour la société de concentrer ses ressources opérationnelles sur des activités à plus forte valeur ajoutée et de libérer des ressources financières pour investir dans des secteurs plus prometteurs et rentables.

Evolution du périmètre de consolidation

Au 31/12/2024, la société Stemcis est en cours de liquidation judiciaire. Elle a donc été sortie du périmètre de consolidation au cours de l'exercice.

Les autres variations de périmètre sont liées à des cessions hors groupe.

1.2 EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2024

Suite au contrôle fiscal débuté en octobre 2023 de la société Inoviem Scientific SAS, le crédit d'impôt recherche des années 2020, 2021 et 2022 avait été remis en cause lors d'un rapport préalable délivré par la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation.

La société Inoviem Scientific SAS a produit un complément d'information exhaustif au 6 juin 2024 pour la réévaluation de son dossier.

L'administration fiscale a validé le dossier et a procédé le 12 février 2025 au versement du crédit d'impôt recherche de 2022 pour un montant de 346 263 €, et versé 302 416 € le 17 avril 2025 le crédit d'impôt recherche de 2023.



2 Eléments significatifs ressortant des comptes annuels

2.1 ETATS DE LA SITUATION FINANCIERE

en K€	Notes	Décembre 2024	Décembre 2023
Chiffre d'affaires	Note 16	614	612
Autres produits de l'activité	Note 17	0	2
Achats consommés	Note 18	-123	-164
Charges externes	Note 19	-608	-1 000
Charges de personnel	Note 20	-478	-760
Impôts et taxes	Note 21	-12	-11
Dotation aux amortissements	Note 22	-794	-723
Dotation et reprise provisions d'exploitation	Note 22	-124	-11
Autres produits et charges d'exploitation	Note 21	147	-52
Résultat opérationnel courant		-1 378	-2 108
Résultat sur cession de participations consolidées	Note 23	-275	813
Autres produits et charges opérationnels non courant	Note 23	839	-640
Résultat opérationnel		-815	-1 935
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	Note 24	-	2
Coût de l'endettement financier brut	Note 24	-256	-32
Coût de l'endettement financier net		-256	-30
Autres produits et charges financiers	Note 24	-1	-5 131
Résultat avant impôt		-1 072	-7 096
Impôts sur les bénéfices	Note 25	-	26
Résultat après impôt		-1 072	-7 070
Résultat des MEE		-30	-799
Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-	-
Résultat net total		-1 102	-7 869
Part du groupe		-1 101	-7 869
Part des minoritaires		-1	-
Résultat par action	Note 27	-0,002	-0,026
Résultat dilué par action	Note 27	-0,002	-0,026

Le chiffre d'affaires, hors taxes, réalisé s'est élevé à 614K€ contre 612K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2023.

Ce chiffre d'affaires est essentiellement dû essentiellement chiffre d'affaires générés par la société Inoviem Scientific.

Le résultat opérationnel courant s'élève à -1 378 K€ contre -2 108 K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2023.

Cette variation de 35% du résultat est principalement dû à la réduction des charges opérationnelles de marketing, des honoraires et de la masse salariale.

Le résultat financier s'élève à -257 K€ contre -5 161 K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2023.

L'amélioration du résultat financier est due à la restructuration qui a permis de désendetter de la société ATON.



Les comptes consolidés annuels du groupe Aton se soldent par une perte de -1 102 K€ contre une perte de -7 869 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'effectif moyen sur la période s'établit à 9 salariés contre 24 sur l'exercice 2023.

2.2 BILAN CONSOLIDE DU GROUPE ATON

en K€	Notes	Décembre 2024	Décembre 2023
Immobilisations incorporelles	Note 3	1 382	2 594
Ecart d'acquisition	Note 3		-
Immobilisations corporelles	Note 4	3 593	3 864
Titres mis en équivalence	Note 5	112	144
Autres actifs financiers	Note 6	13	17
Actifs non-courants		5 100	6 619
Stocks et en-cours	Note 7	-	464
Clients et autres débiteurs	Note 8	326	1 754
Créances d'impôt	Note 9	898	677
Autres actifs courants	Note 9	43	136
Disponibilités	Note 10	84	111
Actifs courants		1 351	3 142
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		-	-
Total Actif		6 451	9 761

en K€	Notes	Décembre 2024	Décembre 2023
Capital		8 001	3 831
Primes liées au capital		11 993	12 024
Autres réserves		-6	-
Résultats accumulés		-19 197	-17 952
Capitaux propres, part du groupe		791	-2 097
Intérêts minoritaires		388	229
Capitaux propres		1 179	-1 868
Emprunts et dettes financières	Note 11	2 343	2 646
Engagements envers le personnel	Note 12	6	-
Autres provisions	Note 12	-	-
Passifs non courants		2 350	2 646
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	Note 11	2 310	4 232
Provisions (part à moins d'un an)	Note 12	-	1 074
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 13	540	3 512
Autres passifs courants	Note 13	72	166
Passifs courants		2 923	8 983
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		-	-
Total Passif		6 451	9 761

Les postes clés (valeurs nettes) sont les suivants :

- Les actifs non-courants sont de 5 100 K€ contre 6 619 K€ au titre de l'exercice précédent la variation correspond principalement aux immobilisations incorporelles de la société Stemcis, en cours de liquidation judiciaire et sortie du périmètre au 31 décembre 2024.
- Les actifs courants sont de 1 351 K€ contre 3 142 K€ au titre de l'exercice précédent, cette baisse s'explique principalement par le remboursement du compte courant entre Inoviem Scientific et B Cell Design et la sortie de Stemcis du périmètre de consolidation



en K€	Capital social	Primes liées / Actions propres	OCI	Résultats accumulés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023.12	2 737	9 190	-	-10 084	1 844	0	1 844
Résultat global				-7 869	-7 869	0	-7 869
Augmentation de capital	1 094	2 834			3 928		3 928
Autres variations						229	229
Situation à la clôture de l'exercice 2023.12	3 831	12 024	-	-17 952	-2 097	229	-1 868
Résultat global			-6	-1 102	-1 108	-1	-1 109
Augmentation de capital	4 169	-31			4 138		4 138
Variation de périmètre				-144	-144	161	17
Autres variations							
Situation à la clôture de l'exercice 2024.12	8 001	11 993	-6	-19 197	791	388	1 179

- Les capitaux propres s'élèvent à 1 179 K€ contre -1 868 K€ au titre de l'exercice précédent.
- Les passifs courants et non courants sont de 5 273 K€ contre 11 629 K€ au 31 décembre 2023.
- Le total général du bilan est de 6 451 K€ contre 9 761 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'augmentation du capital social d'un montant de 4 169 K€ correspond au remboursement BEORA pour 321 K€, aux conversions BEORA pour 608 K€ et à l'incorporation de dettes pour 3 561 K€.

La prime liée au capital d'un montant de -31 K€ correspond au remboursement BEORA.

Composition de l'endettement du groupe à la clôture :

en K€	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Variations de périmètre	Reclassements	Clôture
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	788	110			-151	747
Passifs locatifs - non courant	1 858				-262	1 597
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	-					-
Total dettes financières MLT	2 646	110	-	-	-413	2 343
Emprunts obligataires - courant	3 238	611	-43		-2 121	1 685
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	475		-223	-155	151	247
Passifs locatifs - courant	387		-359		262	289
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	107			-104		3
Concours bancaires (trésorerie passive)	24	81		-21		85
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	1	1				1
Total dettes financières CT	4 232	693	-625	-281	-1 709	2 310
Total emprunts et dettes financières	6 878	803	-625	-281	-2 121	4 654

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes (article L 225-100).



3 Commentaires sur l'activité de la société ATON SA au cours de l'exercice écoulé

3.1 ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS, DE LA SITUATION FINANCIERE DE ENTREPRISE, NOTAMMENT DE SA SITUATION D'ENDETTEMENT, AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES, COMPORTANT LE CAS ECHEANT DES INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE DE NATURE FINANCIERE OU NON AYANT TRAIT A L'ACTIVITE SPECIFIQUE DES ENTREPRISES CONSOLIDEES NOTAMMENT RELATIVES AUX QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT ET DE PERSONNEL (ARTICLE L 225-100, AL.3)

Bien que la société ATON ait enregistré des pertes importantes en 2024, le bilan met en évidence une amélioration de la structure financière de l'entreprise par rapport à 2023. Les points saillants de cette amélioration sont une augmentation des capitaux propres, une réduction substantielles des dettes, un renforcement de la trésorerie et un allègement des pertes reportées.

- **Chiffre d'Affaires et Production**
 - **Chiffre d'affaires** : La chute importante de 97,63 % (de 382 151,11 € en 2023 à 9 050,17 € en 2024) est due aux licenciements des postes administratifs mutualisés et refacturés aux filiales.
 - **Production de l'exercice** : La baisse suit une tendance similaire, avec une diminution de 373 100,94 €.
- **Charges d'Exploitation**
 - **Achats et charges externes** : Une diminution substantielle de 40,27 % (de 530 181,15 € en 2023 à 320 180,45 € en 2024). Cette réduction indique une gestion plus stricte des dépenses.
 - **Salaires et charges sociales** : Forte baisse des charges salariales de 85,21 % et des charges sociales de 84,89 %, conséquence de la réduction des effectifs.
 - **Autres charges** : La diminution des honoraires (réduction des dépenses externes) et des frais de marketing et publicité sont la conséquence d'une gestion plus prudente des coûts.
- **Résultat d'Exploitation et Financier**
 - **Résultat d'exploitation** : Une amélioration notable avec un résultat d'exploitation qui passe de -753 177,00 € en 2023 à -583 078,36 € en 2024, bien que la société reste en perte.
 - **Résultat financier** : Il y a un renversement de tendance avec un résultat financier passant de -12 757 203,10 € en 2023 à -206 559,46 € en 2024, indiquant un regain de contrôle sur les coûts financiers.
- **Résultat Exceptionnel et Net**
 - **Résultat exceptionnel** : Amélioration significative de 93,98 %, passant de -5 336 120,92 € en 2023 à -322 562,46 € en 2024, reflet d'une réduction des charges exceptionnelles.
 - **Résultat net** : Une réduction drastique de la perte nette de 94,12 % (de -18 846 501,02 € en 2023 à un bénéfice de 487 799,72 en 2024). Cela indique une amélioration majeure par rapport à l'exercice précédent.
- **Capacité de Financement**
 - **Capacité d'autofinancement** : Une diminution de la capacité d'autofinancement de -86 320,94 €
 - **Trésorerie** : La trésorerie s'améliore avec une augmentation de 84 487,43 €, améliorant la liquidité à court terme.
- **Ratios Financiers**
 - **Autonomie financière** : L'autonomie financière reste négative (-0,03) mais s'améliore par rapport à l'exercice précédent (-4,55), indiquant une réduction du poids des dettes.
 - **Taux d'endettement** : Une amélioration du ratio, avec un taux d'endettement qui passe de -1,11 en 2023 à -29,45 en 2024, ce qui reflète une réduction des dettes.



Situation des filiales

INOVIEM SCIENTIFIC

L'année 2024 a montré une nette amélioration par rapport à 2023, avec une croissance du chiffre d'affaires, une réduction des pertes d'exploitation, et un résultat net positif. Cependant, la gestion de la trésorerie reste un point de vigilance.

- **Bilan Actif**

- **Diminution des immobilisations** : L'actif total a diminué de 13,39 % par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la réduction des immobilisations incorporelles (notamment les frais de développement et les brevets) et corporelles.
- **Créances clients** : Les créances clients ont diminué de 16,51 %, mais une partie des créances douteuses a augmenté de 46,66 %, indiquant des retards de paiement.
- **Disponibilités** : Les disponibilités ont chuté de manière drastique, passant de 98 090,52 € à seulement 153,43 €, due au contrôle fiscale qui a reporté les versement des crédits d'impôts recherche.

- **Bilan Passif**

- **Capitaux propres** : Les capitaux propres ont augmenté de 10,35 %, grâce à un résultat net positif de 290 470,44€, bien que le report à nouveau reste négatif, indiquant une perte accumulée importante sur les années précédentes.
- **Emprunts et dettes** : L'endettement total a diminué de 11,03 %, avec des remboursements d'emprunts importants et une réduction des dettes fiscales et sociales.

- **Compte de Résultat**

- **Chiffre d'affaires** : Une augmentation de 30,47 % du chiffre d'affaires, qui a atteint 741 147,06 €, indique une croissance soutenue des ventes, en particulier à l'export.
- **Résultat d'exploitation** : Malgré cette augmentation des ventes, le résultat d'exploitation reste négatif (-1 013 557,18 €), bien que cette perte ait diminué par rapport à 2023. Les charges externes et les salaires élevés pèsent sur la rentabilité.
- **Résultat exceptionnel** : Un résultat exceptionnel très positif (1 085 510,99 €) a permis de compenser largement les pertes d'exploitation, avec des produits exceptionnels issus de la cession d'actifs et des reprises de provisions.

- **Analyse de Rentabilité et de Trésorerie**

- **Rentabilité** : La rentabilité nette a été de 290 470,44 €, en amélioration significative par rapport à une perte de -2 343 181,37 € l'année précédente, ce qui représente une reprise notable.
- **Trésorerie** : La trésorerie a diminué de 97 937,09 €.

- **Ratios Financiers**

- **Autonomie financière** : L'autonomie financière a progressé à 0,75 (contre 0,55 l'année précédente), ce qui montre une meilleure solidité financière.
- **Taux d'endettement** : L'endettement a diminué à 34,82 %, ce qui est un signe positif en termes de gestion des dettes.
- **Rentabilité financière** : La rentabilité financière a fortement progressé, passant de -0,87 à 0,10, ce qui montre une amélioration de la rentabilité pour les actionnaires.



B Cell Design

L'année 2024 a été difficile pour la société, avec une baisse du chiffre d'affaires et de la rentabilité. Malgré les efforts pour maîtriser les coûts, la réduction des ventes et de la production, ainsi que l'augmentation des charges opérationnelles, ont conduit à une perte d'exploitation importante. La trésorerie a également été fortement impactée, ce qui a entraîné une pression sur les liquidités. Néanmoins, la réduction des dettes et l'investissement en R&D sont des points positifs. L'entreprise doit gérer son fonds de roulement et son besoin de liquidités pour traverser cette période difficile et exploiter son potentiel à long terme.

- **Bilan Actif**

- **Actif Immobilisé** : En hausse de 20 %, principalement dû à l'augmentation des immobilisations incorporelles en cours (recherche et développement), ce qui reflète un investissement stratégique dans l'innovation. Les frais de développement ont diminué légèrement.
- **Actif Circulant** : Forte baisse de 58,53 %, notamment due à une réduction significative de la trésorerie (-83,29 %). Les créances clients ont baissé, mais les stocks ont augmenté de manière importante (+99,58 %), ce qui pourrait signaler une anticipation de la demande ou des produits en attente de vente.

- **Bilan Passif**

- **Capitaux Propres** : En baisse de 14,10 % en raison de la perte nette de l'exercice. Le report à nouveau a augmenté, ce qui traduit une accumulation des pertes.
- **Provisions** : Reste stable à 436 942,32 €, permettant de couvrir des risques potentiels, mais sans évolution significative.
- **Dettes** : Diminution notable de 55,42 %, avec une réduction des dettes financières et dettes fournisseurs, ce qui améliore la liquidité et la solvabilité à court terme.

- **Compte de Résultat**

- **Chiffre d'affaires** : En baisse de 19,21 %, passant de 690 564,58 € en 2023 à 557 922,27 € en 2024. Cette diminution est due à une réduction des ventes suite à un décalage de commande client prévues au budget.
- **Résultat d'exploitation** : Une perte de 156 741,84 € contre un bénéfice de 30 342,97 € en 2023, en raison d'une forte augmentation des charges d'exploitation, notamment des salaires et des charges sociales.
- **Résultat net** : La perte nette s'élève à 165 956,97 € contre une perte de 80 001,99 € en 2023 résultat de l'augmentation des charges suite aux emplois créés sur l'exercice.
- **Produits et charges exceptionnels** : Les produits exceptionnels ont chuté de 98,76 % tandis que les charges exceptionnelles ont diminué de 94,54 %, indiquant un impact limité des événements non récurrents cette année.
- **Résultat courant** : Une perte de 165 956,97 € contre une perte de 80 001,99 € en 2023, mettant en lumière une contre-performance financière de l'exercice.

- **Rentabilité :**

- **La marge brute** a diminué de 6,36 %, passant de 919 306,88 € en 2023 à 860 830,88 € en 2024. Cette réduction reflète la baisse des ventes et l'augmentation des coûts de production.
- **Le résultat d'exploitation (EBIT)** a chuté, passant d'un bénéfice de 30 342,97 € en 2023 à une perte de 156 741,84 € en 2024. Cela est dû à l'augmentation des charges d'amortissement et des dépenses opérationnelles, y compris les salaires et charges sociales.
- **Le résultat net** est également devenu négatif, se détériorant de 80 001,99 € de perte en 2023 à 165 956,97 € de perte en 2024, soit une baisse de 107,44 %.

- **Liquidité et flux de trésorerie :**

- **La trésorerie** a diminué de manière significative, avec une baisse de 83,29 %, passant de 2 039 852,47 € en 2023 à 340 879,83 € en 2024. Cette réduction importante indique d'importants investissements et des besoins de liquidités pour les opérations.
- **La capacité d'autofinancement** a diminué, soulignant que l'entreprise a dû mobiliser d'importantes liquidités pour couvrir ses investissements.



- **Gestion du fonds de roulement :**
 - **Le fonds de roulement** a diminué de manière significative, avec une réduction de 1 368 717,26 €, suite aux investissements de production de l'exercice. Le besoin en fonds de roulement a augmenté de 328 875,74 €, signalant qu'une part plus importante du capital était nécessaire pour financer les opérations quotidiennes.
- **Éléments exceptionnels :**
 - L'entreprise a enregistré une baisse significative des éléments exceptionnels, avec des produits exceptionnels en baisse de 98,76 %, et des charges exceptionnelles en réduction de 99,59 %. Cette évolution reflète une diminution des revenus et charges non récurrents en 2024.

PIMS TECHNOLOGY

La société est une spin off de la société INOVIEM SCIENTIFC. Cette société a pour objet de construire une machine d'analyse permettant d'évaluer la réactivité d'un composé. La commercialisation débutera au 3^{ème} trimestre 2025.

- **Bilan Actif**
 - **Immobilisations corporelles** : L'entreprise dispose d'un total de 1,56 million d'euros en immobilisations corporelles, après amortissement. Cela comprend des biens comme des installations techniques et du matériel industriel, avec des amortissements significatifs de 137 172 €.
 - **Créances et autres actifs** : Les créances s'élèvent à 93 455 €, reflètent un niveau d'encours relativement faible. Cela est positif pour la liquidité.
 - **Disponibilités** : L'entreprise a des liquidités de 2 205 €, car elle ne réalise aucune vente ; sa trésorerie est issue exclusivement de l'investissement de ses actionnaires et de la BPI via des prêts et subventions.
- **Bilan Passif :**
 - **Capitaux propres** : Les capitaux propres sont relativement faibles, avec un résultat de l'exercice de -42 603 €, indiquant une perte nette pour l'année.
 - **Emprunts et dettes** : L'entreprise a des dettes totales de 702 204 €, dont une partie sont à plus d'un an (500 000 €).
- **Compte de Résultat**
 - **Chiffre d'affaires et produits** : L'entreprise n'a pas de chiffre d'affaires direct.
 - **Charges d'exploitation** : les coûts de production et charges externes s'élèvent à 127 372 €, ce qui inclut les achats de matières premières et d'autres approvisionnements nécessaires à l'activité de l'entreprise. La société n'a pas d'employés, toute la production est sous traitée.
 - **Résultat d'exploitation** : La société présente une perte d'exploitation de -34 524 €.
 - **Résultat financier** : Les charges financières (9 331 €) impactent également le résultat global.
 - **Résultat net** : Le déficit final est de -42 603 €.



Information relative à l'échéance des créances clients (Article L.441-6-1 al.1)

en K€	déc-24	déc-23
Depuis moins de 30 jours	0	0
Depuis 30 à 60 jours	0	0
Depuis 60 à 90 jours	0	0
Depuis 90 jours ou plus	184	47
Total des créances échues et non dépréciées	184	47

Au 31 décembre 2024, la créance client s'élève à 33 K€.

Information sur les délais de paiement (L.441-14)

Le tableau présente le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au 31 décembre 2024 :

Échéances fournisseurs	Montant des dettes TTC en K€	Nombre de facture
Factures non échues	7	4
Depuis moins de 30 jours	0	0
Depuis 30 à 60 jours	0	0
Depuis 60 à 90 jours	3	3
Depuis 90 jours ou plus	277	13
Factures non parvenues	51	5
Total des créances échues et non dépréciées	338	25



3.2 LES FAITS MARQUANTS

Liquidation de la filiale Stemcis déficitaire

Dans le cadre de sa stratégie de consolidation et de redéploiement de ses ressources, Aton a décidé de mettre en liquidation judiciaire sa filiale Stemcis déficitaire.

Cette décision constitue l'opportunité pour la société de concentrer ses ressources opérationnelles sur des activités à plus forte valeur ajoutée et de libérer des ressources financières pour investir dans des secteurs plus prometteurs et rentables.

Restructuration financière

Dans le cadre de sa restructuration financière engagée en 2023, les créances de la société ont été converties en actions, à travers la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires. Cette augmentation de capital par compensation de créances réduit considérablement l'endettement de la société, et lui permet désormais de se concentrer pleinement sur le développement de ses activités et sa croissance future.

Le Conseil d'Administration du 8 juillet 2024 a décidé, en vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2023 dans sa 9ème résolution, du principe d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 3 560 417,16 € par émission de 356 041 716 actions avec suppression du DPS des actionnaires.

Cette augmentation de capital a été réalisée le 16 juillet 2024, au profit de créanciers détenant des créances liquides et exigibles sur la société ayant exprimé leur souhait de voir leur créance convertie en titres de la société, dans la limite d'un maximum de dix souscripteurs et pour un montant de souscription individuel minimum de 50 000 € (prime d'émission incluse) pour un montant total de 3 560 417,16 €, prime d'émission incluse.

Revalorisation d'une partie des actifs dépréciés

A la clôture de l'exercice 2023, nous avons procédé à une dépréciation des actifs financiers à hauteur de 5 332 869 € afin de ramener la valeur des actifs financiers à la valeur de transaction. Dans un second temps, il a été décidé de déprécier la totalité des titres par suite du résultat préliminaire du contrôle fiscal commencé en septembre 2023 qui remettait en cause les trois dernières années de crédit impôt recherche pour un montant de 1 074 018 €.

En février 2025, l'administration fiscale confirmait le caractère d'entreprise réalisant des travaux de recherche de la société Inoviem Scientific ; de fait accordait l'acquisition des sommes versées au titre des années 2020 et 2021 et remboursait les crédits d'impôt pour les années 2022 et 2023.

Le risque invoqué pour déprécier l'actif de la société Inoviem Scientific étant éteint, il est décidé au titre de l'exercice 2024 de procéder à une reprise partielle de la dépréciation à hauteur de 1 600K€.



3.3 LES PROGRES REALISES ET LES DIFFICULTES RENCONTREES

Les progrès :

Suite à la restructuration actée en juillet 2024, le Groupe a fortement réduit ses charges d'exploitation et ses charges financières. Cela a permis d'améliorer la trésorerie. Enfin, bien que fragile, le Groupe note une amélioration significative de son résultat net.

Les difficultés :

La baisse du cours de bourse et les faibles volumes échangés complexifie le financement du Groupe.

Le Groupe fait face à un ralentissement du secteur de la biotechnologie et voit ainsi ses ventes stagner.

3.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (L 233.26)

Le Groupe a investi 580 K€ au titre de la recherche et du développement se répartissant comme suit au sein des filiales : Inoviem Scientific a investi 191K€, Pims Technology a investi 230 K€ et B Cell design 160 K€.

3.5 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

la société et ses filiales continue de faire face à une situation économique complexe qui dure depuis début 2022 qui a vu le tarissement des moyens de financement que ATON SA avait mis en place via les BEORA. Pour faire face à cette situation, la direction poursuit ses discussions avec divers acteurs pour prendre des participations dans la société et/ou ses filiales. Plusieurs réunions ont eu lieu et un certain nombre d'engagement sont en cours de négociation.

3.6 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Au dernier jour de l'exercice, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, était de 0 %.

3.7 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE (C. COM. ART. L 225-100-1 1°A 3° ET 6°)

Les principaux risques pouvant affecter les états financiers de la société sont repris ci-dessous.

3.7.1 Risque de marché (liquidité, crédit, taux et sur actions)

La trésorerie Groupe disponible s'est certes améliorée se portant à 423 K€ à la fin de l'exercice contre 959 € au titre de l'exercice précédent mais reste fragile.

Néanmoins, les crédits d'impôt recherche validés et versés au début 2025 s'élèvent à 649 K€ ce qui représente pour le Groupe 8 mois de trésorerie.

La baisse continue du titre ATON SA continue de représenter un risque de marché majeur pour la société. Cette baisse a plusieurs implications importantes. Tout d'abord, la capitalisation boursière en baisse complexifie pour la société son accès aux marchés de capitaux. En outre, une telle baisse influence négativement la confiance des investisseurs et des partenaires commerciaux, ce qui rend plus difficile la réalisation de levées de fonds, de partenariats stratégiques ou même le recrutement de nouveaux talents.

Pour faire face à la situation de marché difficile plusieurs stratégies ont été mises en place pour atténuer les risques de liquidité et de crédit :



Optimisation de la trésorerie : le groupe Aton a fortement réduit ses dépenses non essentielles, la renégociation des contrats avec les fournisseurs pour obtenir des conditions de paiement plus favorables. La mise en liquidation de la filiale Stemcis a aussi permis de réaliser des économies substantielles.

Diversification des sources de financement : Plutôt que de compter uniquement sur les marchés boursiers pour lever des fonds, la société ATON SA explore d'autres options de financement telles que les prêts bancaires, les lignes de crédit, ou même les investissements privés. Cette diversification des sources de financement réduit la dépendance du groupe à l'égard des marchés de capitaux et atténue les risques de liquidité.

Communication transparente avec les partenaires et les créanciers : La société ATON SA maintient et maintiendra une communication ouverte et transparente avec ses partenaires commerciaux, ses créanciers et ses investisseurs pour les informer des mesures prises pour faire face à la situation de marché difficile. Cela devrait renforcer la confiance et maintenir des relations solides malgré la volatilité des marchés.

Restructuration de la dette : La société ATON SA n'a plus d'obligations de dette importantes, suite à la restructuration sa dette.

3.7.2 Risques opérationnels

Risques de contrepartie : Outre la situation financière, la défaillance des filiales à un impact sur la situation de trésorerie de la société qui a consenti d'importantes avances pour ses filiales :

Le Groupe a procédé au licenciement de plusieurs postes et ainsi diminué les charges et donc le risque de défaillance. L'effectif moyen du Groupe sur la période s'établit à 9 salariés contre 24 sur l'exercice 2023.

3.7.3 Risques financiers

La restructuration a permis de diminuer considérablement le risque financier du Groupe par la conversion des dettes en actif.



3.7.4 Risques juridiques - Litiges

Litiges

Le groupe a purgé tous les litiges qui étaient en cours lors de la clôture de l'exercice 2023.

3.7.5 Risques technologiques articles L225-102-2 du code de commerce (loi du 30.07.2003)

La société ne dispose d'aucune installation SEVESO (art L.515-8C de l'environnement).

3.7.6 Politique d'assurance de la société (Risque généraux et particuliers)

La société ATON SA a souscrit la police d'assurance suivante pour couvrir les risques liés à son activité de :

- Assurance des mandataires sociaux



4. INFORMATIONS JURIDIQUES

4.1.1 Affectation du résultat

L'affectation du résultat de la société ATON que nous vous proposons est conforme à la loi et aux statuts de notre société.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de 487 799,72 € en totalité au compte de report à nouveau débiteur, dont le montant passerait ainsi de 20 541 416,15 € à 20 053 616,43 €.

Les capitaux propres demeurent inférieurs à la moitié du capital social ; le Conseil d'Administration convoqué le 5 février 2024 à l'effet de se prononcer sur la poursuite des activités de la Société ou sur sa liquidation, dans les conditions de l'article L225-248 du Code de commerce a statué à la poursuite d'activité.

4.1.2 Distributions antérieures

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

4.1.3 Charges non déductibles fiscalement

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.



4.1.4 L'actionnariat de la société (L 233-13)

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2023 plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Capital	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Plus de 5%	GROUPE ANSEL DMS GROUP	GSE HOLDING M. EFTEKHARI PIERRE	Néant
Plus de 10%		Néant	Néant
Plus de 15%	VATEL CAPITAL	DMS GROUP	Néant
Plus de 20%		Néant	DMS GROUP
Plus de 25%		Néant	Néant
Plus de 30%	M. Fabrice EVANGELISTA	Néant	Néant
Plus de 33,33%		Néant	Néant
Plus de 50%		Néant	Néant
Plus de 66,66%		Néant	Néant
Plus de 90%		Néant	Néant
Plus de 95%		Néant	Néant

Droits de vote	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Plus de 5%	GROUPE ANSEL DMS GROUP	GSE HOLDING M. EFTEKHARI PIERRE	Néant
Plus de 10%		Néant	Néant
Plus de 15%	VATEL CAPITAL	DMS GROUP	Néant
Plus de 20%		Néant	DMS GROUP
Plus de 25%		Néant	Néant
Plus de 30%	M. Fabrice EVANGELISTA	Néant	Néant
Plus de 33,33%		Néant	Néant
Plus de 50%		Néant	Néant
Plus de 66,66%		Néant	Néant
Plus de 90%		Néant	Néant
Plus de 95%		Néant	Néant



- Les principaux actionnaires, au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Actionnaires	Après augmentation du capital	
	Nombre de titres	% du capital
DMS SA	67 799 825	8,79%
Famille ANSEL	46 536 396	6,03%
M. Pierre EFTEKHARI	30 228 906	3,92%
Mme Léone ATAYI	1 813 734	0,24%
Total actionnaires historiques	146 378 861	18,98%
M. Fabrice EVANGELISTA	239 750 916	31,08%
VATEL CAPITAL	116 290 800	15,08%
Total nouveaux actionnaires	356 041 716	46,16%
Flottant	268 900 965	34,86%
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS	771 321 542	100,00%

4.1.5 Prises de participation et de contrôle (Article L.233-6 al.1)

Au 31 décembre 2024, ATON SA détient 97% de participation dans la société INOVIEM SCIENTIFC dont 63,14% ont été apporté au 21 décembre 2021.

La société ATON n'a pris aucune participation lors de l'exercice 2024.

INOVIEM SCIENTIFC détient 68.70% de la société PIMS Technology et voit sa participation réduite de 74.38 % à 12,12 % dans sa filiale B CELL DESIGN suite à la prise de participation dans cette dernière par le Groupe ANSEL en décembre 2023.

4.1.6 Les actions d'autocontrôle (L 233-13)

Néant

4.1.7 Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice (L. 225-211 al. 2)

Néant.

4.1.8 Avis de détention et aliénation de participation croisée (R.233-19)

Néant.

4.1.9 Opérations afférentes aux actions de la société

Au 31 décembre 2024 aucune opération en cours n'est afférente aux actions de la société ATON SA.



4.1.10 Les salariés

A la clôture de l'exercice les salariés se répartissent dans le Groupe comme suit :

- la Société ATON SA ne compte aucun employé
- INOVIEM SCIENTIFIC compte 5 employés
- PIMS TECHNOLOGY ne compte aucun employé
- B CELL DESIGN compte 10 employés

4.1.11 Avis du comité d'entreprise sur les modifications de l'organisation économique ou juridique (article L.225-105 al.5)

Néant.

4.1.12 Pratiques anticoncurrentielles (article L.464-2 al.5)

Néant.

4.1.13 Conséquences sociales et environnementales de l'activité (article L.225-102-1 al.5)

Néant.

4.1.14 Economie circulaire

- Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

N/A

4.1.15 Changement Climatique (Article L.225-102-1)

Néant.

4.1.16 Les commissaires aux comptes

Le mandat de la société AVVENS, société par actions simplifiées dont le siège social est situé 14, Quai du Commerce – 69009 LYON et immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 498 003 656, représentée par Monsieur Romuald COLAS, commissaire aux comptes titulaire, a été nommée lors de l'assemblée générale Mixte du 30 septembre 2024 pour une période de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Le mandat de la société S3C GESTION, EURL dont le siège social est situé 51 rue Deleuvre – 69004 LYON et immatriculée RCS de Lyon sous le numéro 483 532 297, représentée par Monsieur Bruno DEBRUN, co-commissaire aux comptes, a été nommée lors de l'assemblée générale Mixte du 30 septembre 2024 pour une période de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

La Présidente

Fait à Illkirch-Graffenstaden

Le 24 avril 2025



ATON SA
S.A. au capital de 8.000.680,17 euros
SIEGE SOCIAL : 850 Boulevard Sébastien Brant 67400 Illkirch-Graffenstaden
415 121 854 R.C.S. STRASBOURG

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce et des dispositions du chapitre X du titre II du livre II du même code.

La société a choisi de se référer depuis 2010 au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites élaboré par Middlednext (ci-après le Code de référence) en septembre 2016 estimant qu'il est plus adapté à la taille de la société. Ce code Middlednext est disponible sur le site internet de Middlednext (www.middlednext.com).

Le conseil d'administration a pris connaissance du Code de référence, et notamment des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Le tableau ci-après explicite l'application des recommandations du code précité :

Recommandation du code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites de Middlednext de septembre 2021	Application au sein de ATON
R1 : Déontologie des membres du conseil	Respecté
R2 : Conflits d'intérêts	Respecté
R3 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants au sein du conseil	Respecté
R4 : Information des membres du conseil	Respecté
R5 : Formation des membres du conseil	Non Respecté
R6 : Réunions du conseil et des comités	Respecté
R7 : Mise en place de comités	Non Respecté
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la RSE	Non Respecté
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Non Respecté
R10 : Choix de chaque administrateur	Respecté
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil	Respecté
R12 : Rémunération de l'administrateur	Respecté
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Non Respecté
R14 : Relation avec les « actionnaires »	Respecté
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Respecté
R14 : Préparation de la succession des « dirigeants »	Respecté
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise (nouvelle recommandation)	Respecté



R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants et mandataires	Respecté
R17 : Préparation de la succession des dirigeants	Respecté
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	Respecté
R19 : Indemnité de départ	Respecté
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	Respecté
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	Respecté
R22 : Revue des points de vigilance	Respecté

Les recommandations suivantes ne sont pas appliquées, en totalité ou partiellement :

- R1 (Déontologie)

L'ensemble des règles de déontologie dont le respect est préconisé au titre de la recommandation R1 est suivi par les administrateurs, à l'exception :

- de la signature du règlement intérieur, qui n'existe pas chez ATON.

- R7 (Mise en place de Comités), R8 (Mise en place d'un comité spécialisé sur la RSE) et R13 (Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil)

Compte tenu de la taille de sa structure, la Société a décidé de ne pas mettre en place de comités spécialisés ni de procéder à une évaluation des travaux du conseil.

Le conseil d'administration se réunit régulièrement afin de discuter et le cas échéant entériner les décisions stratégiques de l'entreprise.

La taille et les moyens de ATON ne permettent pas la mise en place d'une évaluation externe formelle.

- R9 (Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil)

Le Conseil d'administration n'a pas établi de règlement intérieur, mais demeure attentif aux bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, et notamment des points de vigilance du Code Middenext. À cet effet, le Conseil d'administration se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.



1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de 6 ans par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être décidée par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale ordinaire peut nommer à la majorité des voix, au maximum, deux censeurs choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Les censeurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Toute personne morale qui sera désignée en qualité de censeur devra désigner un représentant permanent.

Les administrateurs peuvent exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 80 ans.



A ce jour, votre Conseil d'administration est composé de six membres :

Nom	Date de nomination - renouvellement	Date d'expiration du mandat	Fonction
Ayikoélé ATAYI	Nommée le 20/12/2023	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028	Président et directrice générale
Pierre EFTEKHARI	Nommé le 21/09/2021	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2026	Administrateur
Virginie MIATH	Nommée le 20/12/2023	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028	Administrateur indépendant
Enrico BASTIANELLI	Nommé le 20/12/2023	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028	Administrateur indépendant
Hadrien LANVIN	Nommé le 20/12/2023	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028	Administrateur indépendant

Aucun administrateur n'est élu par les salariés.

1.2 LES DEMISSIONS D'ADMINISTRATEUR

Un administrateur a démissionné durant l'exercice.

Nom	Date de démission	Fonction
Elie FRANCKAEL	Démission le 26/04/2024	Administrateur indépendant



1.3 LES NOMINATIONS, RENOUVELLEMENTS ET RATIFICATION DE COOPTATIONS

Aucune nomination, aucun renouvellement ou cooptation n'ont eu lieu en 2024.

1.4 NOMBRE D' ACTIONS DEVANT ETRE DETENUES PAR UN ADMINISTRATEUR

Aucun administrateur n'est tenu d'être propriétaire d'actions.

1.5 REPRESENTATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL

A ce jour, le Conseil comprend deux femmes sur six administrateurs, il remplit donc la condition de respect d'un écart maximum de deux entre le nombre des administrateurs de chaque sexe, posée par l'article L 225-18-1 du Code de commerce, lorsque le conseil d'administration est composé au plus de huit membres.

1.6 AUTRES INFORMATIONS

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la société ATON des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés.

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

Le conseil d'administration est composé d'administrateurs aux compétences et profils variés. Ils ont tous une bonne connaissance de l'activité de ATON SA et de son secteur d'activité.

La société, compte tenu de sa taille modeste et de l'implication de son dirigeant, n'applique pas pour le moment les recommandations du rapport Bouton relatives au gouvernement d'entreprise, en matière d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et de création de comités de contrôle (audit, rémunérations, etc.).



1.7 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE :

➤ Léone ATAYI : Présidente Directrice général depuis le 20 décembre 2023

Mandat actuel Mandat depuis 20 décembre 2023	Présidente Directrice général
Adresse professionnelle	850 boulevard Sébastien Brant 67400 Illkirch-Graffenstaden
Date de nomination / Renouvellement	20 décembre 2023 (nomination)
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Administratrice DMS SA Directrice générale de B Cell Design SAS
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Présidente SAS Sur Le Chemin
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Directrice générale STEM CIS SAS

➤ Pierre EFTEKHARI : Administrateur depuis le 21 septembre 2021

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	850 Boulevard Sébastien Brant 67 400 Illkirch-Graffenstaden
Date de nomination / Renouvellement	21 septembre 2021 (nomination)
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2026
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président INOVIEM SCIENTIFIC SAS Président PIMS TECHNOLOGY SAS
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant



➤ **Virginie MIATH : Administratrice indépendante depuis le 20 décembre 2023**

Mandat actuel	Administratrice
Adresse professionnelle	16 Av. de l'Europe, 67300 Schiltigheim
Date de nomination / Renouvellement	20 décembre 2023 (cooptation)
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Membre du conseil de surveillance FIRALIS SAI

➤ **Hadrien LANVIN : Administrateur indépendant depuis le 20 décembre 2023**

Mandat actuel	Administrateur indépendant
Adresse professionnelle	850 Boulevard Sébastien Brant 67 400 Illkirch-Graffenstaden
Date de nomination / Renouvellement	20 décembre 2023 (cooptation)
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Président EVORA BIOSCIENCE SAS Gérant LM CAPITAL SARL
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant



➤ **Enrico BASTIANELLI : Administrateur indépendant depuis le 20 décembre 2023**

Mandat actuel	Administrateur indépendant
Adresse professionnelle	41 avenue de la Libération- 1640 Rhode-Saint-Genèse – Belgique
Date de nomination / Renouvellement	20 décembre 2023 (cooptation)
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2028
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Via la SRL ENRICO BASTIANELLI : Directeur Général THERAVET SA Directeur Général GRAFTYS SAS Administrateur MITRALSHAP SA, APAXEN



1.8 FONCTIONNEMENT ET TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

➤ Missions du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil procède également à l'examen annuel des conventions conclues avec des personnes liées, à savoir :

- Les conventions courantes conclues au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

- Et les conventions règlementées conclues et autorisées au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice ou dont l'exécution n'a pas encore au lieu au moment de l'examen.

Dans le cadre de cet examen, le conseil revoit la qualification attribuée à chacune de ces conventions et procède, le cas échéant, au reclassement ou déclassement de toute convention avec des parties liées en convention règlementée ou en convention courante, selon le cas, et ce au vu des critères de qualification définis par la loi, la jurisprudence et utilisés par le groupe.

➤ Délibérations du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hormis ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice. La convocation est faite par tous moyens, en principe, trois jours au moins à l'avance. Elle indique l'ordre du jour de la réunion. Elle peut même être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (comptes consolidés semestriels) ainsi que les comptes annuels (sociaux et consolidés).

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Le conseil d'administration s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2024 et les participations ont été les suivantes :



Dates	Thèmes débattus	Participation des administrateurs
5 février 2024	<ul style="list-style-type: none">- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 20 décembre 2023- Commentaires du commissaire aux comptes sur la situation- Présentation du mandataire ad hoc- Présentation de la LOI et du Term sheet du cabinet HBC- Délibération du Conseil d'administration sur la continuité d'activité	6/6
26 février 2024	<ul style="list-style-type: none">- Délibération en vue de la signature du protocole d'accord de Vatel Capital	6/6
12 juillet 2024	<ul style="list-style-type: none">- AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES AU BENEFICE D'UNE CATEGORIE DENOMMEE DE PERSONNES- COMMUNIQUE DE PRESSE SUR LE SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL- POUVOIRS POUR FORMALITES	4/5
15 juillet 2024	<ul style="list-style-type: none">- AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES AU BENEFICE D'UNE CATEGORIE DE PERSONNES- MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS- POUVOIRS POUR FORMALITES	4/5
22 juillet 2024	<ul style="list-style-type: none">- Suspension temporaire de la rémunération de la Direction Générale	5/5
20 août 2024	<ul style="list-style-type: none">- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;- Proposition de répartition du résultat de l'exercice ;- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires ;- Préparation des rapports de gestion et du projet de résolutions ;- Pouvoirs ;- Questions diverses.	5/5
31 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none">- Arrêté des comptes semestriels pour la période du 01/01/2024 30/06/2024 ;- Pouvoirs	5/5



1.9 MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (R.225-37)

Lors de l'assemblée générale du 6 janvier 2022, Madame Ayikoélé – Léone ATAYI a été nommée Directrice Générale de la société ATON SA.

Compte tenu de la taille de la société, la dissociation entre les fonctions de direction générale et de président du conseil d'administration ne se justifiait pas.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et, dans la limite de l'objet social, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social.

1.10 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- Cumul du contrat de travail avec le mandat social des dirigeants

Au 31 décembre 2024, il n'y a aucun cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant.

- Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration n'a pas établi de règlement intérieur, mais demeure attentif aux bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, et notamment des points de vigilance du Code Middledext. À cet effet, le Conseil d'administration se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

- Evaluation du Conseil d'administration

La taille et les moyens de ATON SA ne permettent pas la mise en place d'une évaluation externe formelle.

- Code de déontologie

Il n'y a pas à l'heure actuelle de code de déontologie pour les organes de Direction de la Société.

Les administrateurs n'ont aucune limitation d'intervention.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de ATON SA, des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés.

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

- Information des administrateurs

Les modalités pratiques de délivrance de l'information aux membres du conseil ne font l'objet d'aucune procédure écrite compte tenu de l'absence de règlement intérieur.

Les demandes d'information des administrateurs préalables aux séances du conseil sont satisfaites conformément aux dispositions légales applicables et aux moyens dont dispose la société, étant précisé qu'elles ne doivent pas faire obstacle à un fonctionnement régulier du conseil.

Toutefois, les demandes d'informations des membres du conseil sont traitées dans des délais raisonnables dès réception.



Le Président veille à fournir aux administrateurs toute information nécessaire entre les réunions du conseil lorsque l'actualité de l'entreprise le justifie.

- Relation du conseil avec les tiers

Le conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché.

- Comités spécialisés

Compte tenu du faible nombre d'administrateurs, les comités spécialisés (audit, rémunérations, nominations, stratégie) n'ont pas encore été mis en place en 2024.

Compte tenu de la taille de la Société et de la forte implication des dirigeants dans la gestion des procédures clés du groupe, la gouvernance mise en place permet une bonne régulation du pouvoir ainsi qu'une efficacité des prises de décision.

Conformément aux dispositions de l'article L 823-20 al 4 du code de commerce, le conseil d'administration remplit les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L 823-19 (comité d'audit).

Conformément aux missions dévolues au comité d'audit, le Conseil d'administration assure ainsi le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes



1.11 POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le conseil d'administration, dans sa séance du 20 août 2024 a arrêté la politique de rémunération des mandataires sociaux selon les modalités suivantes :

Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des rémunérations des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2024

Le Président rappelle qu'en application des dispositions de l'article L 225-37-2 du Code de commerce, tel que modifié par l'ordonnance 2019-1234 du 27 novembre 2019 relative à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux président, directeurs généraux ou directeurs généraux délégués, en raison de leur mandat, font l'objet d'une résolution soumise au moins chaque année à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Ces principes et critères de détermination doivent être détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les éléments de rémunération concernés sont les suivants, en application de l'article L225-37-2 du Code de commerce

1. Les jetons de présence ;
2. La rémunération fixe annuelle ;
3. La rémunération variable annuelle ;
4. La rémunération variable pluriannuelle ;
5. Les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
6. Les attributions gratuites d'actions ;
7. Les rémunérations exceptionnelles ;
8. Les rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction ;
9. Les éléments de rémunération, les indemnités ou les avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions, ou postérieurement à celles-ci, les engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L. 137-11 du code de la sécurité sociale, les engagements correspondant à des indemnités en contrepartie d'une clause interdisant au bénéficiaire, après la cessation de ses fonctions dans la société, l'exercice d'une activité professionnelle concurrente portant atteinte aux intérêts de la société, les engagements répondant aux caractéristiques des régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance visés à l'article L. 242-1 du code de la sécurité sociale ;
10. Les éléments de rémunération et les avantages de toute nature dus ou susceptibles d'être dus à l'une des personnes mentionnées au premier alinéa de l'article L. 225-37-2, au titre de conventions conclues, directement ou par personne interposée, en raison du mandat, avec ATON SA , toute société contrôlée par elle, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, toute société qui la contrôle, au sens du même article, ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle, au sens de cet article ;
11. Tout autre élément de rémunération attribuable en raison du mandat ;
12. Les avantages de toute nature.

Le président avait proposé également de préciser les principes de la politique de rémunération applicables aux mandataires nommés ou renouvelés en cours d'exercice :

Le conseil d'administration a examiné à ce titre l'application concrète de la politique de rémunération dans l'hypothèse d'un changement de l'organigramme en cours d'exercice après approbation de cette politique par l'assemblée générale et avant approbation de la politique afférente à l'exercice suivant, notamment en cas de :

- changement de la structure de gouvernance (réunion des fonctions de président et de directeur général) ;
- nomination d'un nouveau mandataire, soit en remplacement d'un mandataire (dirigeant ou administrateur) dont les fonctions auraient cessé, soit en renfort de la direction générale (mandataire) ou du conseil d'administration (administrateur, nouveau membre d'un comité existant ou nouveau).



Ainsi, les règles suivantes ont été arrêtées pour régir de telles situations :

- pour les administrateurs : la rémunération de tout nouvel administrateur (ou nouveau membre d'un comité, existant ou nouveau) sera déterminée conformément à la politique de rémunération applicables aux administrateurs, étant précisé que cette détermination sera faite alors prorata temporis pour ne rémunérer que la période au cours de laquelle l'administrateur concerné a effectivement exercé son mandat au cours de l'exercice considéré ;
- pour les mandataires dirigeants : il appartiendra au conseil de mener une analyse globale de la situation du ou des dirigeants concernés (compétences, expérience, mission confiée, appartenance ou non au groupe, etc.) et du groupe (contexte de la nomination, modifications dans la gouvernance, performances, perspectives, etc.), afin notamment de déterminer s'il convient ou non d'aligner leur rémunération totale, dans sa structure et ses montants, avec celle du directeur général.

En toute hypothèse, cette rémunération sera fixée conformément à la politique de rémunération des mandataires sociaux, sans préjudice d'ajustements dont l'entrée en vigueur définitive serait conditionnée à l'approbation d'une nouvelle politique de rémunération les intégrant par la plus prochaine assemblée générale.

Une telle situation pourrait par ailleurs conduire le conseil à recourir à la dérogation ouverte par l'article L. 225-37-2, III du Code de commerce en cas d'obligation de remplacer de manière soudaine et imprévisible le président ou le directeur général.

La liberté de choix du remplaçant est en effet essentielle à la viabilité et la pérennité, à court ou moyen terme, de la société.

Les ajustements le cas échéant rendus nécessaires à la politique de rémunération en vigueur resteraient toutefois limités aux éléments suivants :

- montant de la rémunération fixe,
- introduction d'une rémunération variable au maximum égale à 30 % de la rémunération fixe,
- éligibilité à l'attribution d'actions de performance,
- avantages en nature,
- engagement de non-concurrence.

La rémunération des mandataires renouvelés après approbation de la politique de rémunération et avant approbation de la politique afférente à l'exercice suivant par l'assemblée générale sera quant à elle déterminée conformément à la politique de rémunération en vigueur (prorata temporis), sans ajustement.

Mme Ayikoélé-Léone ATAYI propose au conseil d'administration de soumettre au vote de l'assemblée générale les éléments de rémunération suivants, au titre de son mandat de Directeur Général, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

1/ Mme Ayikoélé-Léone ATAYI, Présidente Directrice Général :

Rémunération fixe annuelle brute : 47 500 euros

Jetons de présence : (0 €)

Rémunération variable : (0 €)

La Présidente rappelle également que, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués au titre de l'exercice écoulé est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale ordinaire desdits éléments.

En application des dispositions de l'article L 225-37-2 IV du Code de commerce, lorsque le conseil d'administration se prononce sur un élément de rémunération ou un engagement au bénéfice de son président, d'un directeur général ou d'un directeur général délégué, les personnes intéressées ne peuvent prendre part ni aux délibérations ni au vote sur l'élément ou l'engagement concerné.



Le conseil, à l'unanimité, Mme Ayikoélé-Léone ATAYI n'ayant pris part ni aux délibérations ni au vote, approuve la rémunération de la Directrice Général.

La Présidente propose ensuite au conseil de soumettre au vote de l'assemblée les éléments de rémunération des administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

2/ Administrateurs :

Un montant de mille (500,00 €) € sera attribué, au titre de jeton de présence, sur décision en conseil d'administration le cas échéant à chaque administrateur au titre de chaque réunion du conseil d'administration à laquelle il/elle assistera, hors fonctions spéciales. Les administrateurs resteront libres de renoncer au versement effectif du jeton de présence à l'issue de chaque réunion de Conseil d'Administration. Il leur sera en conséquence demandé à cette occasion de se prononcer à ce propos.

Les décisions des administrateurs concernés seront reportées dans les procès-verbaux de décision de Conseil d'Administration.



1.12 LES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

La rémunération brute totale et les avantages de toutes natures versées aux mandataires sociaux par votre société ou toute société contrôlée au sens de l'article 233-16 du Code de Commerce, au cours de l'exercice 2024, s'établissent comme suit :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social	
Exercice 2024	
Ayikoélé Léone ATAYI (Directrice générale - présidente du conseil d'administration)	
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	47 500 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	-
TOTAL	47 500 €

Tableau sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants	
Administrateurs non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2024
Pierre EFTEKHARI	-
Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur	-
Virginie MIATH	-
Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur	-
Elie FRAENCKEL	-
Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur	-
Erinco BASTIANELLI	2 000,00 €
Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur	-
Hadrien LANVIN	-
Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur	-
TOTAL	2 000 €



Régime complémentaire de retraite, contrat de travail								
Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Ayikoélé ATAYI		X		X		X		X

Il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'action en faveur des salariés ou mandataires sociaux.

Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Néant

Les dirigeants mandataires sociaux :

- n'ont jamais été attributaires d'indemnités de départ au-delà du cadre légal,
- ne jouissent pas d'un régime de retraite supplémentaire,



Indemnités relatives à une clause de non-concurrence :

Néant

Rémunération allouée aux administrateurs :

Il est proposé aux actionnaires de décider lors de l'assemblée générale 2024 : un montant de cinq cent (500,00 €) € sera attribué, au titre de jeton de présence, sur décision en conseil d'administration le cas échéant à chaque administrateur au titre de chaque réunion du conseil d'administration à laquelle il/elle assistera, hors fonctions spéciales. Les administrateurs resteront libres de renoncer au versement effectif du jeton de présence à l'issue de chaque réunion de Conseil d'Administration.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2024, les jetons de présence ayant été alloué aux administrateurs s'élèvent à 2 000 €.

1.13 PROJET DE RESOLUTION RELATIVE A LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

L'assemblée générale, dans sa séance du 30 septembre 2024 a arrêté la politique de rémunération des mandataires sociaux selon les modalités suivantes :

Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des rémunérations des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2024.

La Présidente rappelle qu'en application des dispositions de l'article L 225-37-2 du Code de commerce, tel que modifié par l'ordonnance 2019-1234 du 27 novembre 2019 relative à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux président, directeurs généraux ou directeurs généraux délégués, en raison de leur mandat, font l'objet d'une résolution soumise au moins chaque année à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Ces principes et critères de détermination doivent être détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les éléments de rémunération concernés sont les suivants, en application de l'article L225-37-2 du Code de commerce

1. Les jetons de présence ;
2. La rémunération fixe annuelle ;
3. La rémunération variable annuelle ;
4. La rémunération variable pluriannuelle ;
5. Les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
6. Les attributions gratuites d'actions ;
7. Les rémunérations exceptionnelles ;
8. Les rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction ;
9. Les éléments de rémunération, les indemnités ou les avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions, ou postérieurement à celles-ci, les engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L. 137-11 du code de la sécurité sociale, les engagements correspondant à des indemnités en contrepartie d'une clause interdisant au bénéficiaire, après la cessation de ses fonctions dans la société, l'exercice d'une activité professionnelle concurrente portant atteinte aux intérêts de la société, les engagements répondant aux caractéristiques des régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance visés à l'article L. 242-1 du code de la sécurité sociale ;



10. Les éléments de rémunération et les avantages de toute nature dus ou susceptibles d'être dus à l'une des personnes mentionnées au premier alinéa de l'article L. 225-37-2, au titre de conventions conclues, directement ou par personne interposée, en raison du mandat, avec ATON SA, toute société contrôlée par elle, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, toute société qui la contrôle, au sens du même article, ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle, au sens de cet article ;

11. Tout autre élément de rémunération attribuable en raison du mandat ;

12. Les avantages de toute nature.

La présidente propose également de préciser les principes de la politique de rémunération applicables aux mandataires nommés ou renouvelés en cours d'exercice :

Le conseil d'administration a examiné à ce titre l'application concrète de la politique de rémunération dans l'hypothèse d'un changement de l'organigramme en cours d'exercice après approbation de cette politique par l'assemblée générale et avant approbation de la politique afférente à l'exercice suivant, notamment en cas de :

- changement de la structure de gouvernance (réunion des fonctions de président et de directeur général) ;
- nomination d'un nouveau mandataire, soit en remplacement d'un mandataire (dirigeant ou administrateur) dont les fonctions auraient cessé, soit en renfort de la direction générale (mandataire) ou du conseil d'administration (administrateur, nouveau membre d'un comité existant ou nouveau).

Ainsi, les règles suivantes ont été arrêtées pour régir de telles situations :

- pour les administrateurs : la rémunération de tout nouvel administrateur (ou nouveau membre d'un comité, existant ou nouveau) sera déterminée conformément à la politique de rémunération applicables aux administrateurs, étant précisé que cette détermination sera faite alors prorata temporis pour ne rémunérer que la période au cours de laquelle l'administrateur concerné a effectivement exercé son mandat au cours de l'exercice considéré ;
- pour les mandataires dirigeants : il appartiendra au conseil de mener une analyse globale de la situation du ou des dirigeants concernés (compétences, expérience, mission confiée, appartenance ou non au groupe, etc.) et du groupe (contexte de la nomination, modifications dans la gouvernance, performances, perspectives, etc.), afin notamment de déterminer s'il convient ou non d'aligner leur rémunération totale, dans sa structure et ses montants, avec celle du directeur général.

En toute hypothèse, cette rémunération sera fixée conformément à la politique de rémunération des mandataires sociaux, sans préjudice d'ajustements dont l'entrée en vigueur définitive serait conditionnée à l'approbation d'une nouvelle politique de rémunération les intégrant par la plus prochaine assemblée générale.

Une telle situation pourrait par ailleurs conduire le conseil à recourir à la dérogation ouverte par l'article L. 225-37-2, III du Code de commerce en cas d'obligation de remplacer de manière soudaine et imprévisible le président ou le directeur général.

La liberté de choix du remplaçant est en effet essentielle à la viabilité et la pérennité, à court ou moyen terme, de la société.

Les ajustements le cas échéant rendus nécessaires à la politique de rémunération en vigueur resteraient toutefois limités aux éléments suivants :

- montant de la rémunération fixe,
- introduction d'une rémunération variable au maximum égale à 30 % de la rémunération fixe,
- éligibilité à l'attribution d'actions de performance,
- avantages en nature,
- engagement de non-concurrence.



La rémunération des mandataires renouvelés après approbation de la politique de rémunération et avant approbation de la politique afférente à l'exercice suivant par l'assemblée générale sera quant à elle déterminée conformément à la politique de rémunération en vigueur (prorata temporis), sans ajustement.

Mme Ayikoélé ATAYI propose au conseil d'administration de soumettre au vote de l'assemblée générale les éléments de rémunération suivants, au titre de son mandat de Directeur Général, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

1/ Ayikoélé ATAYI Présidente Directrice Générale :

- Rémunération fixe annuelle brute : 0 euros
- Jetons de présence : mille (1000,00 €) euros par séance du conseil d'administration sur décision du conseil d'administration
- Rémunération variable : Soixante-quinze mille (75 000,00 €) euros brut en cas de profitabilité du résultat opérationnel courant consolidé et que la trésorerie disponible permette de verser cette prime sans mise en péril de la société ATON SA pour l'année 2025.

Le Président rappelle également que, conformément aux dispositions de l'article L 225-100-III du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués au titre de l'exercice écoulé est conditionné à l'approbation par une assemblée générale ordinaire desdits éléments. En application des dispositions de l'article L 225-37-2 IV du Code de commerce, lorsque le conseil d'administration se prononce sur un élément de rémunération ou un engagement au bénéfice de son président, d'un directeur général ou d'un directeur général délégué, les personnes intéressées ne peuvent prendre part ni aux délibérations ni au vote sur l'élément ou l'engagement concerné.

Le conseil, à l'unanimité, Madame Ayikoélé Léone ATAYI n'ayant pris part ni aux délibérations ni au vote, approuve la rémunération de la Directrice Général.

La Présidente propose ensuite au conseil de soumettre au vote de l'assemblée les éléments de rémunération des administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

2/ Administrateurs :

Un montant de cinq cent (500,00 €) € sera attribué, au titre de jeton de présence, sur décision en conseil d'administration le cas échéant à chaque administrateur au titre de chaque réunion du conseil d'administration à laquelle il/elle assistera, hors fonctions spéciales. Les administrateurs resteront libres de renoncer au versement effectif du jeton de présence à l'issue de chaque réunion de Conseil d'Administration. Il leur sera en conséquence demandé à cette occasion de se prononcer à ce propos.

Les décisions des administrateurs concernés seront reportées dans les procès-verbaux de décision de Conseil d'Administration.

1.14 MODALITES PARTICULIERES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent dans les statuts de la société et sont reproduites ci-après :

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires



représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte dans les conditions légales et réglementaires. L'actionnaire doit justifier du droit de participer aux assemblées générales de la Société par l'inscription en compte des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteurs tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération, réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société nonobstant toute convention contraire.

Tout actionnaire peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment l'article L.225-106 du Code de commerce, soit assister personnellement à l'Assemblée, soit voter à distance, soit s'y faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou un administrateur spécialement délégué à cet effet par le président. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur."



1.15 POLITIQUE DE DIVERSITE ET D'EQUITE AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Néant



Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

1.16 L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE (L 233-13)

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2023 plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Capital	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Plus de 5%	GROUPE ANSEL DMS GROUP	GSE HOLDING M. EFTEKHARI PIERRE	Néant
Plus de 10%		Néant	Néant
Plus de 15%	VATEL CAPITAL	DMS GROUP	Néant
Plus de 20%		Néant	DMS GROUP
Plus de 25%		Néant	Néant
Plus de 30%	M. Fabrice EVANGELISTA	Néant	Néant
Plus de 33,33%		Néant	Néant
Plus de 50%		Néant	Néant
Plus de 66,66%		Néant	Néant
Plus de 90%		Néant	Néant
Plus de 95%		Néant	Néant

Droits de vote		31/12/2023	31/12/2022
Plus de 5%	GROUPE ANSEL DMS GROUP	GSE HOLDING M. EFTEKHARI PIERRE	Néant
Plus de 10%		Néant	Néant
Plus de 15%	VATEL CAPITAL	DMS GROUP	Néant
Plus de 20%		Néant	DMS GROUP
Plus de 25%		Néant	Néant
Plus de 30%	M. Fabrice EVANGELISTA	Néant	Néant
Plus de 33,33%		Néant	Néant
Plus de 50%		Néant	Néant
Plus de 66,66%		Néant	Néant
Plus de 90%		Néant	Néant
Plus de 95%		Néant	Néant



- Les principaux actionnaires, à la date d'établissement du présent rapport sont les suivants :

Actionnaires	Avant augmentation du capital		Après augmentation du capital	
	Nombre de titres	% du capital détenu Capital	Nombre de titres	% du capital détenu Capital
DMS SA	67 799 825	16,33%	67 799 825	8,79%
Famille ANSEL	46 536 396	11,21%	46 536 396	6,03%
M. Pierre EFTEKHARI	30 228 906	7,28%	30 228 906	3,92%
Mme Léone ATAYI	1 813 734	0,44%	1 813 734	0,24%
Total groupe	146 378 861	35,25%	146 378 861	18,98%
Actionnaires dit "flottants"	268 900 965	64,75%	268 900 965	34,86%
M. Fabrice EVANGELISTA			239 750 916	31,08%
VATEL CAPITAL			116 290 800	15,08%
Total nouveaux actionnaires			356 041 716	46,16%
TOTAL	415 279 826	100%	771 321 542	100%

Actionnaires	LOCK UP 24 mois	
	Nombre de titres	% du capital détenu Capital
DMS SA	67 799 825	8,79%
Famille ANSEL	46 536 396	6,03%
M. Pierre EFTEKHARI	30 228 906	3,92%
Mme Léone ATAYI	1 813 734	0,24%
M. Fabrice EVANGELISTA	239 750 916	31,08%
VATEL CAPITAL	116 290 800	15,08%
Total	502 420 577	65,14%

Franchissements de seuils :

Les déclarations de franchissement de seuil d'intermédiaires inscrits ou de gestionnaires de fonds portés à la connaissance de ATON SA au cours de l'année 2024 sont les suivants, il s'agit des franchissements de seuils légaux portés à la connaissance de l'AMF ou bien des franchissements de seuils statutaires :

Néant

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de votes de la Société.

- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- Il n'existe pas de mesures anti-OPA.



1.17 LISTE DES PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES

Société	Forme juridique	Pays	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société mère	
					Direct	Indirect
ATON (ex. Hybrigenics)	SA	France	415121854	Société mère	N/A	N/A
INOVEM SCIENTIFIC	SAS	France	535375588	Filiale	97%	
PIMS TECHNOLOGY	SAS	France	851095620	Filiale		85%
B CELL DESIGN	SAS	France	501921852	Filiale		13%
SOCIETES LIQUIDEES EN 2024						
STEMCIS	SAS	France	504934050	Filiale	100%	
ADIPSCULPT	SAS	France	492446091	Filiale		100%
STEMCIS	INC	USA	N/A	Filiale		100%



1.18 TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (L.225-129-1 ET L.225-129-2).

Résolutions	Autorisations	Date de l'AGM	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en €)
				(en €)		
14	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions	30/09/2024	30/03/2026	10% du capital social	-	10% du capital social
15	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public	30/09/2024	31/11/2026	50 000 000 €	-	50 000 000 €
16	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier	30/09/2024	31/11/2026	50 000 000 €	-	50 000 000 €
17	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	30/09/2024	30/03/2026	50 000 000 €	-	50 000 000 €
18	Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, selon le cas	30/09/2024	trente (30) jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale	15% du capital social	-	15% du capital social
19	Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances	30/09/2024	31/11/2026	50 000 000 €	-	50 000 000 €
20	Délégation consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	30/09/2024	30/03/2026	10% du capital	-	10% du capital
21	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants du groupe	30/09/2024	31/11/2028	10% du capital social	-	10% du capital social
22	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières réservée aux adhérents de plan d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	30/09/2024	31/12/2026	572 865 €	-	572 865 €

2 Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de commerce, le présent rapport doit détailler les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et, d'autre part, une autre société dont ATON SA possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce, le détail des conventions relevant de l'article L. 225-38 figure ci-dessous (conventions réglementées) :

2.1 CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024



2.2 CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Il est à noter qu'aucune refacturation au titre de la convention de prestation signée en 2023 entre ATON et INOVIEM SCIENTIFIC n'est intervenue au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Fait à Illkirch-Graffenstaden, le 15 avril 2025

La Présidente Directrice Générale

Ayikoélé ATAYI

GROUPE ATON

Etats financiers au 31 décembre 2024

- Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2024 et annexes
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

1 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

1.1 EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE

Activités

Le groupe ATON continue de se concentrer sur ses principales entités : Inoviem Scientific et B Cell Design. Malgré la liquidation de Stemcis, les entités restantes restent les piliers du groupe pour la recherche pharmaceutique.

Autres informations

Dans le cadre de sa restructuration financière engagée en 2023, les créances de la société ont été converties en actions, à travers la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires. Cette augmentation de capital par compensation de créances réduit considérablement l'endettement de la société, et lui permet désormais de se concentrer pleinement sur le développement de ses activités et sa croissance future.

Le Conseil d'Administration du 8 juillet 2024 a décidé, en vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2023 dans sa 9^{ème} résolution, du principe d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 3 560 417,16 € par émission de 356 041 716 actions suite à la conversion de créances liquides et exigibles avec suppression du DPS des actionnaires.

Cette augmentation de capital a été réalisée le 16 juillet 2024, au profit de créanciers détenant des créances liquides et exigibles sur la société ayant exprimé leur souhait de voir leur créance convertie en titres de la société, dans la limite d'un maximum de dix souscripteurs et pour un montant de souscription individuel minimum de 50 000 € (prime d'émission incluse) pour un montant total de 3 560 417,16 €, prime d'émission incluse.

Le prix de souscription des actions nouvelles est de 0,01 € par action ordinaire nouvelle, équivalent à une prime d'émission nulle par action.

À la suite de cette augmentation de capital, le capital social de la société s'élève à 7 731 215,42 €, divisé en 771 321 542 actions d'une valeur nominale de 0,01 €.

La conversion de 231 obligations remboursables en actions en 60 876 457 actions nouvelles dans le cadre du contrat d'émission BEORA a été signée le 19 mars 2021.

L'Apurement du compte courant d'associé détenu par DMS SA sur la société Aton Afin d'offrir un désendettement total de la société en plus de la conversion des créances en actions, le compte courant d'associé détenu par DMS SA sur la société Aton (2,0 M€ au 31 décembre 2023) a également été entièrement apuré par incorporation au capital, permettant ainsi de renforcer le bilan de l'entreprise, et lui conférant une capacité à investir dans de nouveaux projets.

Engagement des actionnaires : lock-up de 24 mois

Les nouveaux actionnaires issus de la conversion des créances ainsi que les actionnaires historiques d'Aton, qui représentent au total 65,14% du capital post augmentation de capital, ont convenu d'un engagement de conservation (« lock-up ») de leurs actions d'une durée de 24 mois.

Cet engagement fort et ferme démontre leur confiance en l'avenir d'Aton et leur volonté de soutenir la société sur le long terme.

Actionnariat d'Aton à l'issue de la restructuration financière

Après la réalisation de l'augmentation de capital et à la connaissance de la société, la structure de l'actionnariat d'Aton est désormais la suivante :

Actionnaires	Après augmentation du capital	
	Nombre de titres	% du capital
DMS SA	67 799 825	8,79%
Famille ANSEL	46 536 396	6,03%
M. Pierre EFTEKHARI	30 228 906	3,92%
Mme Léone ATAYI	1 813 734	0,24%
Total actionnaires historiques	146 378 861	18,98%
M. Fabrice EVANGELISTA	239 750 916	31,08%
VATEL CAPITAL	116 290 800	15,08%
Total nouveaux actionnaires	356 041 716	46,16%
Flottant	268 900 965	34,86%
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS	771 321 542	100,00%

Liquidation de la filiale Stemcis déficitaire

Dans le cadre de sa stratégie de consolidation et de redéploiement de ses ressources, Aton a décidé de mettre en liquidation judiciaire sa filiale Stemcis déficitaire.

Cette décision constitue l'opportunité pour la société de concentrer ses ressources opérationnelles sur des activités à plus forte valeur ajoutée et de libérer des ressources financières pour investir dans des secteurs plus prometteurs et rentables.

Evolution du périmètre de consolidation

Au 31/12/2024, la société Stemcis est en cours de liquidation judiciaire. Elle a donc été sortie du périmètre de consolidation au cours de l'exercice.

Les autres variations de périmètre sont liées à des cessions hors groupe.

1.2 RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 614 K€ contre 612 K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2023.

Le résultat opérationnel s'élève à -1 378 K€ contre -2 108 K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2023.

Le résultat financier s'élève à -257 K€ contre -5 161 K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2023.

Les comptes consolidés annuels du groupe Aton se soldent par une perte de -1 102 K€ contre une perte de -7 869 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'effectif moyen sur la période s'établit à 9 salariés contre 24 sur l'exercice 2023.

1.3 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DECEMBRE 2024

Suite au contrôle fiscal débuté en octobre 2023 de la société Inoviem Scientific SAS, le crédit d'impôt recherche des années 2020, 2021 et 2022 avait été remis en cause lors d'un rapport préalable délivré par la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation.

La société Inoviem Scientific SAS a produit un complément d'information exhaustif au 6 juin 2024 pour la réévaluation de son dossier.

L'administration fiscale a validé le dossier et a procédé en février 2025 au versement du crédit d'impôt recherche de 2022 pour un montant de 346 263 €, et confirme le versement pour avril 2025 du crédit d'impôt recherche de 2023 pour un montant de 302 416 €.

1.4 FACTEURS DE RISQUES

Les risques et incertitudes pesant sur l'activité pour les mois à venir sont présentés en note 29 des annexes aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2024.

1.5 PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées se font à des conditions normales de marché. Aucune transaction inhabituelle, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours de cette période.

2 COMPTES ANNUELS CONSOLIDES

2.1 ETATS DE LA SITUATION FINANCIERE

en K€	Notes	Décembre 2024	Décembre 2023
Immobilisations incorporelles	Note 3	1 382	2 594
Ecart d'acquisition	Note 3		-
Immobilisations corporelles	Note 4	3 593	3 864
Titres mis en équivalence	Note 5	112	144
Autres actifs financiers	Note 6	13	17
Actifs non-courants		5 100	6 619
Stocks et en-cours	Note 7	-	464
Clients et autres débiteurs	Note 8	326	1 754
Créances d'impôt	Note 9	898	677
Autres actifs courants	Note 9	43	136
Disponibilités	Note 10	84	111
Actifs courants		1 351	3 142
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		-	-
Total Actif		6 451	9 761

en K€	Notes	Décembre 2024	Décembre 2023
Capital		8 001	3 831
Primes liées au capital		11 993	12 024
Autres réserves		-6	-
Résultats accumulés		-19 197	-17 952
Capitaux propres, part du groupe		791	-2 097
Intérêts minoritaires		388	229
Capitaux propres		1 179	-1 868
Emprunts et dettes financières	Note 11	2 343	2 646
Engagements envers le personnel	Note 12	6	-
Autres provisions	Note 12	-	-
Passifs non courants		2 350	2 646
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	Note 11	2 310	4 232
Provisions (part à moins d'un an)	Note 12	-	1 074
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 13	540	3 512
Autres passifs courants	Note 13	72	166
Passifs courants		2 923	8 983
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		-	-
Total Passif		6 451	9 761

<i>en K€</i>	Notes	Décembre 2024	Décembre 2023
Chiffre d'affaires	Note 16	614	612
Autres produits de l'activité	Note 17	0	2
Achats consommés	Note 18	-123	-164
Charges externes	Note 19	-608	-1 000
Charges de personnel	Note 20	-478	-760
Impôts et taxes	Note 21	-12	-11
Dotations aux amortissements	Note 22	-794	-723
Dotations et reprise provisions d'exploitation	Note 22	-124	-11
Autres produits et charges d'exploitation	Note 21	147	-52
Résultat opérationnel courant		-1 378	-2 108
Résultat sur cession de participations consolidées	Note 23	-275	813
Autres produits et charges opérationnels non courant	Note 23	839	-640
Résultat opérationnel		-815	-1 935
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	Note 24	-	2
Coût de l'endettement financier brut	Note 24	-256	-32
Coût de l'endettement financier net		-256	-30
Autres produits et charges financiers	Note 24	-1	-5 131
Résultat avant impôt		-1 072	-7 096
Impôts sur les bénéfices	Note 25	-	26
Résultat après impôt		-1 072	-7 070
Résultat des MEE		-30	-799
Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-	-
Résultat net total		-1 102	-7 869
Part du groupe		-1 101	-7 869
Part des minoritaires		-1	-
Résultat par action	Note 27	-0,002	-0,026
Résultat dilué par action	Note 27	-0,002	-0,026

2.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL

<i>en K€</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Résultat net consolidé de l'exercice	-1 102	-7 869
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-6	-
Etat du résultat global	-1 108	-7 869
Dont part du groupe	-1 107	-7 869
Dont part des intérêts minoritaires	-1	-

2.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

en K€	Capital social	Primes liées / Actions propres	OCI	Résultats accumulés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023.12	2 737	9 190	-	-10 084	1 844	0	1 844
Résultat global				-7 869	-7 869	0	-7 869
Augmentation de capital	1 094	2 834			3 928		3 928
Autres variations						229	229
Situation à la clôture de l'exercice 2023.12	3 831	12 024	-	-17 952	-2 097	229	-1 868
Résultat global			-6	-1 102	-1 108	-1	-1 109
Augmentation de capital	4 169	-31			4 138		4 138
Variation de périmètre				-144	-144	161	17
Autres variations					-		-
Situation à la clôture de l'exercice 2024.12	8 001	11 993	-6	-19 197	791	388	1 179

L'augmentation du capital social d'un montant de 4 169 K€ correspond aux conversions BEORA pour 608 K€ et à l'incorporation de dettes pour 3 561 K€.

La prime liée au capital d'un montant de -31 K€ correspond aux conversions BEORA.

2.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

en K€	Décembre 2024	Décembre 2023
Résultat net total consolidé	-1 102	-7 869
Elim. du résultat des mises en équivalence	30	799
Elim. des amortissements et provisions	177	6 350
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	256	-1 836
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-640	-2 556
Elim. de la charge (produit) d'impôt		-26
Elim. du coût de l'endettement financier net	256	30
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-383	-2 552
Variation des stocks	-	-433
Variation des créances clients	1 244	-445
Variation des dettes fournisseurs	-159	-45
Reclassement crédit d'impôt recherche en subvention d'exploitation	-191	-
Impôts payés	0	52
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	510	-3 423
Incidence des variations de périmètre	20	-1 685
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-482	-153
Acquisition d'actifs financiers	-	-1 005
Variation des prêts et avances consentis	2	7
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	22	1 151
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-438	-1 685
Augmentation de capital	-	3 928
Emission d'emprunts	721	4 392
Remboursement d'emprunts	-625	-3 784
Intérêts financiers nets versés	-256	-30
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-160	4 505
Variation de la trésorerie	-88	-603
Trésorerie d'ouverture	86	689
Trésorerie de clôture	-2	86

2.5 ANNEXE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Déclaration de conformité :

Au 31 décembre 2024, les états financiers consolidés du Groupe Aton ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, IAS (International Accounting Standards), complétées des interprétations formulées par les Comités SIC et IFRIC, approuvées par l'Union Européenne et applicables à cette date. Au 31 décembre 2024, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'UE.

Les comptes présentent en milliers d'euros (sauf mention contraire) :

- L'état de la situation financière
- L'Etat du résultat global
- Le tableau de variation des capitaux propres
- Le tableau des flux de trésorerie
- L'annexe

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 31 décembre 2023.

NOTE 1 Principes comptables

Information générale et déclaration de conformité avec les normes IFRS

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des normes comptables internationales IFRS de l'IASB telles qu'adoptées au 31 décembre 2024 dans l'Union Européenne. Les présents comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société Aton en date du 28 avril 2025. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale, au plus tard le 30 juin 2025. Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'Euros sauf mention contraire.

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêt. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations disponibles sur le site de l'Union européenne : https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

Les comptes consolidés suivent les mêmes règles et méthodes comptables que celles adoptées pour les comptes consolidés établis au 31 décembre 2023, à l'exception des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 et qui n'avaient pas été anticipés par le Groupe :

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendments to IAS 1 Presentation of Financial Statements: Classification of Liabilities as Current or Non-current	01/01/2024	01/01/2024

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1bis	Non-current liabilities with covenants	01/01/2024	01/01/2024
2	Amendments to IFRS 16 Leases: Lease Liability in a Sale and Leaseback	01/01/2024	01/01/2024
3	Amendments to IAS 7 Statement of Cash Flows and IFRS 7 Financial Instruments: Disclosures: Supplier Finance Arrangements	01/01/2024	01/01/2024

Nouvelles normes et interprétations publiées par l'IASB mais dont l'application n'est pas encore obligatoire

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2024 :

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendments to IAS 21 The effects of changes in foreign exchange rates: Lack of Exchangeability	01/01/2025	01/01/2025
2	Amendments to IFRS 9 and IFRS 7 Contracts Referencing Nature-dependent Electricity	01/01/2026	NC*
3	Amendments to the Classification and Measurement of Financial Instruments (Amendments to IFRS 9 Financial Instruments and IFRS 7 Financial Instruments: Disclosures)	01/01/2026	NC*
4	IFRS 18 Presentation and Disclosure in Financial Statements	01/01/2027	NC*
5	IFRS 19 Subsidiaries without Public Accountability: Disclosures	01/01/2027	NC*

(*) Homologation de ces textes par l'UE attendue avant leur date de première application telle que fixée par l'IASB

Le Groupe ne devrait pas être impacté par l'application de ces normes.

Continuité d'exploitation

Malgré les défis rencontrés, notamment la liquidation de Stemcis, le groupe Aton a renforcé sa structure financière grâce à la conversion de la dette de Vatel Capital et à l'entrée au capital de Fabrice Evangelista en juillet 2024. Cette restructuration permet au groupe de se concentrer sur ses actifs stratégiques, Inoviem Scientific et B Cell Design, qui disposent d'un fort

potentiel de croissance. En optimisant ses opérations et en sécurisant de nouvelles opportunités de financement, Aton s'engage dans une dynamique de redressement, avec une vision claire et des partenaires solides pour assurer sa pérennité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes, portent en particulier sur les provisions pour dépréciation des stocks, pour créances clients, pour retraites, la durée du cycle de vie des produits, les risques fiscaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels et leur durée de vie estimée. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (note 3 & 4) ;
- Les provisions pour risques (note 12).

Les hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes qui peuvent se révéler dans le futur, différentes de la réalité.

Principes comptables et principes de consolidation

Méthodes de consolidation :

L'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation, contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement par la société mère, sont consolidées par intégration globale.

Conformément à la norme IAS 28, les titres mis en équivalence sont comptabilisés au coût d'acquisition. La valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.

Elimination des transactions intragroupes :

Tous les soldes et transactions intragroupes, y compris les résultats internes provenant de transactions intragroupes, sont totalement éliminés.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Aton au 31 décembre 2024 intègrent les comptes des sociétés suivantes.

Société	2024			2023		
	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
ATON	100	100	Globale	100	100	Globale
B CELL DESIGN	12,12	11,69	Mise en équivalence	12,25	12,25	Mise en équivalence
INOVIEM SCIENTIFIC	96,42	96,42	Globale	96,43	96,43	Globale
PIMS TECHNOLOGY	68,70	66,24	Globale	81,97	81,97	Globale
STEMCIS	0	0	Hors périmètre	100	100	Globale

Au 31/12/2024, la société Stemcis est en cours de liquidation judiciaire. Elle a donc été sortie du périmètre de consolidation.

Les autres variations de périmètre sont liées à des cessions hors groupe.

NOTE 2 Information sectorielle

Principe comptable

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1er janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Les informations de gestion fournies à la Direction sont établies conformément aux normes IFRS utilisées par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Le Groupe est organisé autour de 2 secteurs d'activité.

- La recherche sous contrat spécialisée dans l'analyse et la caractérisation du mode d'action des composés (bio)pharmaceutiques, portée par la société Inoviem Scientific.
- Les dispositifs médicaux pour les chirurgiens, portée par Stemcis.

Information relative aux produits des activités ordinaires ventilés par zone géographique et aux actifs non courants

La ventilation effectuée du chiffre d'affaires par zone géographique correspond à la zone géographique d'origine du client, l'ensemble des moyens de production sont concentrés au siège du groupe à ILLKIRCH GRAFFENSTADEN. La direction n'a par conséquent pas jugé pertinent de procéder à une ventilation des actifs employés ou du résultat d'exploitation par zone géographique, dans la mesure où ces indicateurs ne sont pas représentatifs de l'organisation effective du Groupe et ne sont pas suivis dans le cadre du reporting interne utilisé par la direction.

Un seul client du Groupe Aton contribue à plus de 10% du chiffre d'affaires du groupe sur l'exercice 2024.

NOTE 3 Immobilisations incorporelles et goodwill

Principe comptable

Frais de Recherche et développement :

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles quand l'ensemble des critères d'IAS 38 sont remplis, et notamment lorsqu'elles portent sur des projets identifiables et que ces projets présentent une faisabilité technique et des perspectives commerciales.

Les frais de développement immobilisés sont à la fois des frais engagés en interne, coûts de personnel, et des frais externes (sous-traitance à des laboratoires, ...). Les frais de développement sont amortis sur leur durée d'utilité qui est dans la plupart des cas estimée à 5 ans, à compter de la commercialisation des projets.

Goodwill

A la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût qui représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs.

Après la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. La dépréciation éventuelle d'un goodwill est déterminée par rapport à la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté.

En 2023, le Groupe Aton avait déprécié en totalité le goodwill rattaché à l'UGT Inoviem Scientific.

Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs à durée de vie déterminée sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Les valeurs comptables des actifs à durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de perte de valeur chaque année.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie, à laquelle il appartient, excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées, à l'exception des goodwill pour lesquels aucune reprise n'est autorisée.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation), si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill est considérée comme définitive.

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

en K€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Clôture
Frais de recherche	4 417	184	-55		-2 661	1 884
Frais de développement	47				-47	-
Concessions, brevets & droits similaires	886				-532	354
Logiciels	2 580					2 580
Marque	8					8
Immobilisations incorporelles en cours	39				-39	-
Total immobilisations incorporelles	7 976	184	-55	-	-3 279	4 826
Amt/dép. frais de rech.	-2 525			-337	1 961	-901
Amt/dép. frais développ.	-31				31	-
Amt/dép. conc, brevets & dts similaires	-590			-15	393	-213
Amt/dép. logiciels	-2 232			-92		-2 324
Amt/dép. marques	-5			-1		-6
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	-5 382	-	-	-445	2 384	-3 443
Total valeur nette	2 594	184	-55	-445	-895	1 382

Les montants qui figurent dans la colonne « variation de périmètre » correspondent principalement aux immobilisations incorporelles de la société Stemcis, en cours de liquidation judiciaire et sortie du périmètre au 31 décembre 2024.

NOTE 4 Immobilisations Corporelles

Principe comptable

Valeurs brutes et amortissements :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluation en juste valeur.

L'amortissement est calculé selon les méthodes linéaires sur la durée d'utilité de l'actif soit :

- Constructions 10 à 33 ans
- Matériel et outillage industriel 5 à 10 ans
- Agencements, aménagements, installations 10 à 15 ans
- Matériel de transport 1 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans
- Mobilier 10 ans

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs et passifs locatifs sont les suivantes :

a) Bail concernant les locaux

Durée : La durée retenue par le Groupe est la durée non résiliable prévue contractuellement, soit 9 ans. Un renouvellement pour une durée de 9 ans est prévu au contrat.

Taux d'actualisation : 1,5%, taux que pourrait obtenir le Groupe pour un financement d'une durée et d'un montant similaire.

Amortissement sur 18 ans.

b) Autres contrats de location

Durées : La durée retenue par le Groupe pour chaque contrat est la durée du contrat à la date de prise d'effet.

Taux d'actualisation : dernier taux obtenu par le Groupe pour un endettement bancaire sur une durée similaire, soit 1,15% en 2020 et 1,5% en 2022.

Amortissement sur la durée des contrats.

Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée) sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif, ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie, à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

GROUPE ATON

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Les immobilisations corporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

en K€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Clôture
Droits d'utilisation des actifs corporels	3 122					3 122
Constructions	-					-
Installations tech, matériel & outillage	945	6			-21	929
Matériel de bureau	15					15
Matériel de transport	-					-
Matériel informatique	57	2	-13			47
Immobilisations corporelles en cours	1 219	290				1 509
Autres immobilisations corporelles	162	1			-18	145
Total immobilisations corporelles	5 520	299	-13	-	-39	5 767
Amt/dép. droits d'utilisation des actifs corporels	-894			-371		-1 265
Amt/dép. matériel de bureau	-10			-1		-11
Amt/dép. matériel transport	0			0		0
Amt/dép. matériel informatique	-31		11	-16		-36
Amt/dép. constructions	0			0		0
Amt/dép. install tech, matériel & outil.	-685			-158	21	-822
Amt/dép. autres immobilisations corp.	-36			-16	13	-39
Total amt/dép. immobilisations corporelles	-1 656	-	11	-562	34	-2 174
Total valeur nette	3 864	299	-2	-562	-5	3 593

Les montants qui figurent dans la colonne « variation de périmètre » correspondent principalement aux immobilisations incorporelles de la société Stemcis, en cours de liquidation judiciaire et sortie du périmètre au 31 décembre 2024.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles en cours, pour un montant de 290 K€, concernent des machines dans les comptes de la société Pims Technology.

Les droits d'utilisations d'actifs corporels s'analysent comme suit :

en K€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Clôture
Droits d'utilisation des constructions	1 811					1 811
Droits d'utilisation des installations techniques, matériel et outillage	1 289					1 289
Droits d'utilisation du matériel de transport	22					22
Total valeurs brutes	3 122	-	-	-	-	3 122
Droits d'utilisation des constructions	-180			-101		-281
Droits d'utilisation des installations techniques, matériel et outillage	-699			-263		-963
Droits d'utilisation du matériel de transport	-15			-7		-22
Total amortissements et dépréciation	-894	-	-	-371	-	-1 265
Total valeur nette	2 228	-	-	-371	-	1 857

NOTE 5 Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence se décomposent comme suit :

en K€	Ouverture	Résultat	Augmentation de capital	Variations de périmètre	Clôture
ATON	-				-
BCELL DESIGN	144	-30		-2	112
INOVIEM SCIENTIFIC	-				-
PIMS TECHNOLOGY	-				-
Total titres mis en équivalence	144	-30	-	-2	112

NOTE 6 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se décomposent comme suit :

en K€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Clôture
Titres de participation	2 063				2 728	4 791
Autres créances ratt à des participat. - non courant	-					-
BSA INOVIEM	5 000					5 000
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	13					13
Total immobilisations financières	7 076	-	-	-	2 728	9 804
Dépréciation des titres de participation	-2 058				-2 733	-4 791
Dépréciation BSA INOVIEM	-5 000					-5 000
Total dép. immobilisations financières	-7 058	-	-	-	-2 733	-9 791
Total valeur nette	17	-	-	-	-5	13

Les titres de participation concernent ceux de la société Stemcis, dépréciés à 100%.

NOTE 7 Stocks**Principe comptable**

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks se décomposent comme suit :

en K€	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Variations de périmètre	Clôture
Stocks matières premières, fournitures et autres approvisionnements	461			-461	-
Stocks de produits finis et intermédiaires	14			-14	-
Stocks de marchandises	-				-
Dép. des stocks de produits finis et intermédiaires	-11			11	-
Total stocks et en-cours	464	-	-	-464	-

Le Groupe n'a plus de stock au 31 décembre 2024 suite à la déconsolidation de la société Stemcis.

NOTE 8 Créances clients et autres débiteurs**Principe comptable**

Les créances clients sont valorisées suivant leurs valeurs nominales diminuées éventuellement des dépréciations des montants non recouvrables.

Le poste clients et autres débiteurs se décompose comme suit :

en K€	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Variations de périmètre	Clôture
Clients et comptes rattachés	700	-385		46	362
Dép. clients et comptes rattachés	-56	0	-124		-180
Total créances clients	644	-385	-124	46	181
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	140	-1		-130	9
Créances sur personnel & org. sociaux	1	0			1
Créances fiscales - hors IS - courant	342	-52		-156	134
Comptes courants groupe actif - courant	623	-621		5 585	5 588
Autres créances - courant	3	-2			1
Dép. comptes courants	0		-255	-5 333	-5 588
Total autres débiteurs	1 109	-675	-255	-34	145
Total créances clients et autres débiteurs	1 754	-1 060	-379	12	326

Le poste « comptes courants groupe actif », d'un montant de 5 588 K€, correspond au compte courant dans les comptes d'Aton avec la société Stemcis, déprécié à 100%.

Les créances clients et autres débiteurs ont une échéance inférieure à un an.

Les créances clients échues et non dépréciées se ventilent comme suit :

en K€	Décembre 2024	Décembre 2023
Depuis moins de 30 jours	-	62
Depuis 30 à 60 jours	-	28
Depuis 60 à 90 jours	-	2
Depuis 90 jours ou plus	33	-9
Total des créances clients échues et non dépréciées	33	83

NOTE 9 Créances d'impôt et autres actifs courants

Ils se décomposent comme suit :

en K€	Ouverture	Mouvements	Reclassements	Variations de périmètre	Clôture
Etat, impôt sur les bénéfices - courants	677	247		-26	898
Total créances d'impôt	677	247	-	-26	898
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants	38	-2		-27	8
Charges constatées d'avance	99	-59		-5	35
Total autres actifs courants	136	-62	-	-32	43
Total autres actifs courants	813	185	-	-58	940

Le montant de 898 K€ de créances d'impôt correspond principalement au crédit d'impôt recherche des années suivantes :

- 2022 : 346 K€, apurement en 2025
- 2023 : 302 K€, apurement 2025 à venir
- 2024 : 246 K€

Au 31 décembre 2024, la provision de 1 074 K€ dans les comptes de la société Inoviem Scientific, correspondant au crédit d'impôt recherche des années 2020 (177 K€), 2021 (248 K€), 2022 (346 K€) et 2023 (303 K€) remis en cause suite au contrôle fiscal débuté en octobre 2023, a été reprise.

NOTE 10 Trésorerie**Principe comptable**

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ».

en K€	Ouverture	Mouvements	Variations de périmètre	Clôture
Disponibilités	111	-27	0	84
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0		0	0
Total disponibilités	111	-27	0	84

NOTE 11 Passifs financiers

en K€	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Variations de périmètre	Reclassements	Clôture
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	788	110			-151	747
Passifs locatifs - non courant	1 858				-262	1 597
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	-					-
Total dettes financières MLT	2 646	110	-	-	-413	2 343
Emprunts obligataires - courant	3 238	611	-43		-2 121	1 685
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	475		-223	-155	151	247
Passifs locatifs - courant	387		-359		262	289
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	107			-104		3
Concours bancaires (trésorerie passive)	24	81		-21		85
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	1	1				1
Total dettes financières CT	4 232	693	-625	-281	-1 709	2 310
Total emprunts et dettes financières	6 878	803	-625	-281	-2 121	4 654

À la clôture, les emprunts contractés auprès des établissements de crédit, pour un montant de 994 K€ à la clôture, concernent Inoviem Scientific et Pims Technology. Ils se composent :

- Des prêts innovation et développement contractés par auprès de la Bpifrance ;
- Des prêts garantis par l'état auprès de la Banque Populaire et de la BNP.

Les emprunts obligataires sont liés à un contrat d'émission et de souscription de bons d'émission d'obligations remboursables en actions nouvelles. Le contrat a été signé le 20 décembre 2024 pour 72 mois.

Les dettes financières non courantes ont une échéance inférieure à 5 ans.

NOTE 12 Variation des dotations aux provisions**Principe comptable**

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Une dépréciation des créances clients est constituée, basée sur l'estimation des pertes de crédit attendues, conformément à IFRS 9. Une analyse du risque est effectuée de manière individuelle sur chaque créance.

en K€	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variations de périmètre	OCI	Clôture
Engagements envers le personnel	-	0			6	6
Autres provisions pour risques - non courant						-
Autres provisions pour risques - courant	1 074		-1 074			-
Total provisions pour risques	1 074	0	-1 074	-	6	6

Au 31 décembre 2024, la provision de 1 074 K€ dans les comptes de la société Inoviem Scientific, correspondant au crédit d'impôt recherche des années 2020 (177 K€), 2021 (248 K€), 2022 (346 K€) et 2023 (303 K€) remis en cause suite au contrôle fiscal débuté en octobre 2023, a été reprise.

La provision pour indemnités de fin de carrière concerne la société Inoviem Scientific.

NOTE 13 Autres passifs

Au 31 décembre 2024, les autres passifs non courants sont constitués de :

en K€	Ouverture	Mouvements	Reclassements	Variations de périmètre	Clôture
Dettes fournisseurs	543	97		-365	275
Factures non parvenues	144	-64		-10	71
Dettes sociales - courant	280	-190		-20	71
Dettes fiscales (hors IS et CVAE) - courant	151	-21		-20	111
Comptes courants groupe passifs - courant	2 388	48	-2 016	-420	0
Autres dettes - courant	5	9		-2	12
Total fournisseurs et autres comptes	3 512	-120	-2 016	-835	540
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant	19	-19			0
Clients - avances et acomptes reçus	-	50			50
Clients - avoirs et RRR	11	-11			0
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	136	-80		-33	22
Total autres passifs courants	166	-61	-	-33	72
Total autres passifs	3 678	-181	-2 016	-868	612

Le reclassement, d'un montant de 2 016 K€, correspond à l'augmentation du capital par incorporation de dettes.

NOTE 14 Engagements de retraite

Le Groupe applique la norme IAS 19.

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau du groupe. Seules les indemnités de départ en retraite, qui relèvent du régime de prestation définie, font l'objet d'une évaluation. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Les hypothèses de calcul retenues au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 65 à 67 ans
- Taux d'actualisation 3,35%
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Convention collective : Pharmacie
- Turnover : 13%
- Evolution des salaires : 1%

Une variation du taux d'actualisation de +/- 0,25% entrainerait une variation de la dette inférieure à 1 K€.

NOTE 15 Autres engagements hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

<i>en K€</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Cautions et garanties données	-	-
Cautions et garanties reçues	362	735
Nantissements	-	-
Autres	-	-
Total engagements hors bilan	362	735

Les engagements hors bilan concernent uniquement la société Inoviem Scientific. La variation s'explique par la sortie du périmètre de la société Stemcis au 31 décembre 2024.

Engagements de soutien des actionnaires

ATON a reçu des lettres d'engagement de soutien financier de la part de M. EVANGELISTA pour la holding, et du Groupe ANSEL pour sa filiale B Cell Design. Ces appuis formalisés renforcent la solidité financière du groupe et assurent sa capacité à faire face à d'éventuels besoins de financement.

NOTE 16 Chiffres d'affaires**Principe comptable**

Le Groupe applique IFRS 15.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. De même, ces produits sont comptabilisés lorsque le contrôle effectif des biens incombe au propriétaire.

Le poste est ventilé ainsi :

<i>en K€</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Production vendue de biens	0	291
Production vendue de services	521	1
Ventes de marchandises	0	48
Autres refacturations	93	273
Total chiffre d'affaires	614	612

NOTE 17 Autres produits de l'activité

Cette rubrique fait référence à des produits qui ne correspondent pas à la définition des autres éléments constitutifs des produits opérationnels.

Le poste est ventilé ainsi :

<i>en K€</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Autres produits	0	2
Total autres produits	0	2

NOTE 18 Achats consommés

Le poste est ventilé ainsi :

<i>en K€</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-22	-617
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	0	430
Variation stocks de marchandises	0	14
Achat d'études	-34	-43
Achats non stockés de matières et fournitures	-67	-9
Achats de marchandises	0	-36
Rep. dép. des stocks mp et marchandises	0	97
Total achats consommés	-123	-164

NOTE 19 Charges externes

Le poste est ventilé ainsi :

<i>en K€</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Locations et charges locatives	-60	-45
Entretiens et réparations	-114	-21
Primes d'assurance	-22	-15
Etudes et recherches	-1	-66
Divers	0	-41
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-244	-433
Publicités	-52	-315
Transports	-5	-6
Déplacements, missions	-29	-43
Frais postaux	-3	-5
Services bancaires	-11	-11
Autres charges externes	-67	-2
Management fees		-
Total charges externes	-608	-1 000

Au 31 décembre 2024, le poste « locations et charges locatives » s'élève à 60 K€. Certains contrats n'entrent pas dans le champ de la norme IFRS 16.

NOTE 20 Frais de personnel

Le poste est ventilé ainsi :

<i>en K€</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Rémunérations du personnel	-314	-569
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-157	-190
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-7	-2
Total charges de personnel	-478	-760

L'effectif moyen du Groupe s'établit à 9 salariés au 31 décembre 2024, contre 24 au 31 décembre 2023.

NOTE 21 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation se décomposent ainsi :

<i>en K€</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Subventions d'exploitation	205	18
Autres charges	-59	-70
Impôts et taxes sur rémunérations	-5	-6
Autres impôts et taxes	-7	-5
Total autres produits et charges d'exploitation	135	-63

Les subventions d'exploitation concernent principalement le reclassement du crédit d'impôt recherche comptabilisé dans les comptes d'Inoviem Scientific.

Le poste « autres charges » concerne la société Aton et comprend des dommages et intérêts ainsi que des pénalités.

NOTE 22 Dotations et provisions

Le poste est ventilé ainsi :

<i>en K€</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Dot./amt. & dép. immo. incorporelles	-405	-669
Dot./amt. & dép. immo. corporelles	-389	-54
Dot./dép. des actifs circulants	-124	-
Dot./dép des stocks mp et marchandises	-	-11
Total dotations et provisions	-918	-734

NOTE 23 Autres produits et autres charges opérationnels

Principe comptable

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Le poste « Autres produits et charges opérationnels non courant » inclut les éléments répondant à la définition de la recommandation CNC 2009-R.03 :

- Les rubriques autres produits et charges opérationnels ne sont alimentées que dans la mesure où un événement majeur intervenu pendant la période est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Ainsi ceux-ci sont en nombre très limités et de montants particulièrement significatifs ;

- Ces éléments doivent être précisément décrits (en montant et nature) dans une note annexe conformément à IAS 1.975 et présentés séparément lorsqu'ils sont matériels (IAS 1.85).

Les autres produits et autres charges opérationnels se décomposent ainsi :

<i>en K€</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
VNC des titres conso cédés	-275	-211
Produits de cession de titres (conso.)	-	1 024
Total résultat sur cession de participations consolidées	-275	813
Produits de cession d'immo. corp.	22	127
Autres produits	1 074	
Charges et produits sur écarts d'acq.	-	-326
Dot. excep. dép. immo. (impairment)	-	-314
Dot. excep. dép. actif circulant	-255	-
VNC des immo. corp. cédées	-2	-124
VNC des immo. incorp. cédées	-	-3
Total autres produits et charges opérationnels	839	-640
Total résultat opérationnel	563	173

La valeur nette comptable des titres consolidés cédés est liée au résultat de liquidation de la société Stemcis.

Les « autres produits », d'un montant de 1 074 K€, ont été comptabilisés dans les comptes de la société Inoviem Scientific. La provision, correspondant au crédit d'impôt recherche des années 2020 (177 K€), 2021 (248 K€), 2022 (346 K€) et 2023 (303 K€) remis en cause suite au contrôle fiscal débuté en octobre 2023, a été reprise.

La dotation exceptionnelle, d'un montant de 255 K€, concerne la dépréciation complémentaire du compte courant de Stemcis.

NOTE 24 Résultat financier

Le poste est ventilé ainsi :

<i>en K€</i>	Décembre 2024	Décembre 2023
Revenus des équivalents de trésorerie	-	2
Charges d'intérêts sur emprunt	-256	-32
Total coût de l'endettement net	-256	-30
Pertes de change sur autres dettes et créances - réalisées	-1	-1
Autres charges financières	0	-131
Dot./dép des actifs financiers	-	-5 000
Gains de change sur autres dettes et créances - réalisés	0	2
Total autres produits et charges financiers	-1	-5 131
Résultat financier	-257	-5 161

NOTE 25 Impôts – Preuve d'impôt

Principe comptable

Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante ainsi que sur les déficits fiscaux selon la méthode du report variable. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture (25% en France en 2024). Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Les actifs d'impôts ne sont pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. En effet, la probabilité de recouvrement a été estimée comme insuffisante.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Déficits reportables

Le groupe Aton dispose de déficits reportables pour un montant cumulé de 122 288 K€ au 31 décembre 2024. Les déficits reportables ne sont pas activés dans les comptes consolidés en l'absence de perspective de bénéfice à court terme.

Preuve d'impôt :

La preuve d'impôt consiste à rapprocher la charge ou le produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat et la charge d'impôt théorique.

En K€	Décembre 2024	Décembre 2023
Résultat comptable avant impôt	-1 072	-7 096
Charge ou produit théorique d'impôt	268	1 774
Charge ou produit théorique réel		26
Ecart	268	1 748
Déficits non activés	-313	-5 199
Retraitements non fiscalisés	-2	122
Neutralisation dépréciation des titres financiers		1 970
Neutralisation dépréciation des actifs circulant		1 333
Crédit d'impôt	48	26
Total	-268	-1 748

NOTE 26 Gestion des capitaux propres et capital social

Le capital social de ATON a été modifié sur l'exercice 2024 à la suite des opérations suivantes :

Date	Nature des opérations	Nombre de titres émis	Nombre de titres cumulé	Capital social émis	Valeur nominale	Capital social après opération
31/12/2023			383 149 844		0,01	3 831 498
19/02/2024	Augmentation de capital suite à la conversion de 32 ORA	5 228 756	388 378 600	52 288	0,01	3 883 786
13/05/2024	Augmentation de capital suite à la conversion de 53 ORA	15 406 976	403 785 576	154 070	0,01	4 037 856
13/06/2024	Augmentation de capital suite à la conversion de 40 ORA	11 494 250	415 279 826	114 943	0,01	4 152 798
15/07/2024	Augmentation de capital par incorporation des dettes	239 750 916	655 030 742	2 397 509	0,01	6 550 307
15/07/2024	Augmentation de capital par incorporation des dettes	116 290 800	771 321 542	1 162 908	0,01	7 713 215
22/07/2024	Augmentation de capital suite à la conversion de 45 ORA	13 968 479	785 290 021	139 685	0,01	7 852 900
16/12/2024	Augmentation de capital suite à la conversion de 61 ORA	14 777 996	800 068 017	147 780	0,01	8 000 680
31/12/2024			800 068 017		0,01	8 000 680

Intérêts minoritaires

GRUPE ATON

Les intérêts minoritaires au 31 décembre 2024 s'élevaient à 388 K€. Ils concernent les actionnaires minoritaires de B Cell Design (-9 K€), d'Inoviem (100 K€) et de Pims Technology (297 K€).

NOTE 27 **Résultat par action**

Le Groupe réalisant une perte nette en 2024, les instruments de capitaux propres en circulation sont considérés comme non dilutifs.

(a) Détail du nombre d'actions au 31 décembre 2024

	Nombres d'actions
Nb actions à l'ouverture de l'exercice	383 149 844
Conversion de 32 ORA en février 2024	5 228 756
Conversion de 53 ORA en mai 2024	15 406 976
Conversion de 40 ORA en juin 2024	11 494 250
Augmentation de capital par compensation créances 15/07/2024	356 041 716
Conversion de 45 ORA en juillet 2024	13 968 479
Conversion de 61 ORA en décembre 2024	14 777 996
Nombre d'actions à la clôture	800 068 017
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	584 515 295
Actions dilutives	-
Nombre d'actions moyen après dilution	584 515 295

(b) Détail du résultat par action au 31 décembre 2024

	Décembre 2024	Décembre 2023
Résultat part du groupe en K€	-1 101	-7 869
Résultat part des minoritaires en K€	-1	-
Nombre moyen d'actions en circulation	584 515 295	299 602 037
Nombre d'actions dilutives en circulation	-	2 520
Résultat par action en €	-0,002	-0,026
Résultat dilué par action en €	-0,002	-0,026

NOTE 28 **Autres informations**

- **Rémunération des organes de direction**

Le montant des rémunérations allouées aux organes de direction s'établit à 233 K€ (hors charges sociales, engagements de retraite et actions gratuites) selon détails ci-dessous :

K€	Décembre 2024	Décembre 2023
Salaires bruts versés	174	264
Avantages en nature	3	3
Refacturations	57	-
Total rémunération des organes de direction	234	267

- **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et des membres de leur réseau se décompose comme suit :

Exercice	Année 2024				Année 2023		
	Deloitte K€	S3C et Crowe Avvens K€	In Extenso K€	Ariane Audit K€	Deloitte K€	Ariane Audit K€	In Extenso K€
Honoraires au titre du contrôle légal des comptes	6	31	8	5	60	7	8
Honoraires facturés au titre des SAAC	3				3		
Total honoraires des commissaires aux comptes	9	31	8	5	63	7	8

NOTE 29 Risques

- **Risque de marché (liquidité, crédit, taux et sur actions)**

La forte baisse du titre ATON SA enregistrée depuis janvier 2023 a représenté un risque significatif de valorisation et d'accès aux marchés. Ce risque a été largement atténué par :

- La restructuration financière finalisée en juillet 2024, comprenant une augmentation de capital par compensation de créances pour 3,56 M€, la conversion du compte courant de DMS SA en capital et l'entrée d'un nouvel investisseur stratégique (Fabrice Evangelista).
- Un verrouillage du capital (lock-up de 24 mois) pour 65,14 % du capital post-opération, garantissant la stabilité de l'actionnariat.
- La mise en place d'une politique stricte de gestion de la trésorerie, de réduction des charges non stratégiques et de cession d'actifs non productifs.
- Une diversification des sources de financement, incluant dettes bancaires, financements publics (BPI) et levées de fonds privées.

Ces mesures permettent au Groupe de se concentrer sur la création de valeur à long terme à travers le développement de ses filiales stratégiques : Inoviem Scientific et B Cell Design.

- **Risques opérationnels**

1. **Risques de dépendance client**

Le Groupe ATON reste exposé à une concentration client partielle : un seul client représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé en 2024. Des mécanismes de protection sont en place, notamment la facturation d'un acompte de 30 % à la commande pour les contrats > 80 K€, afin de sécuriser la trésorerie.

2. **Risque de dépendance fournisseur ou partenaire stratégique**

- Inoviem Scientific, anciennement dépendante de fournisseurs pour son accès aux tissus humains, a développé une filière d'approvisionnement intégrée au Kirghizstan grâce à un investissement de 5 M€ porté par ATON. Cette filière sécurise la chaîne d'approvisionnement pour les études fonctionnelles menées par Inoviem. Toutefois, la localisation géographique (Asie centrale) introduit des risques logistiques et géopolitiques à surveiller.
- B Cell Design ne présente pas de dépendance actuelle à un fournisseur critique en matière de matières premières (les projets de matrice sérique sont en phase préparatoire). En revanche, l'activité de développement d'anticorps repose sur un partenariat structurant avec l'IGBMC, où sont hébergées les souris transgéniques nécessaires à l'immunisation. Une rupture de cette collaboration pourrait avoir un impact direct sur la capacité d'innovation de la société.

3. **Risques liés aux ressources humaines**

La forte réduction de l'effectif (passé de 24 à 9 salariés) entraîne une concentration des compétences critiques sur un nombre restreint de collaborateurs. La perte de certains profils clés pourrait temporairement désorganiser les projets ou la production. Des plans de rétention sont en cours de déploiement.

- **Risques financiers**

Les litiges historiques ont été soldés :

- Le litige avec DMS SA relatif au compte courant d'associé (1,86 M€ + intérêts) a été entièrement réglé par conversion en capital en 2024. Il n'existe plus de risque de contentieux ni de recours en paiement à ce titre.
- Le contrôle fiscal relatif au Crédit Impôt Recherche (CIR) d'Inoviem Scientific (exercices 2020 à 2023) s'est conclu favorablement début 2025 : l'administration a confirmé l'éligibilité des prestations de R&D et procédé au paiement de l'intégralité des montants en suspens (totalisant 898 K€). Ce risque est définitivement levé.

Le Groupe ne présente donc plus de risque contentieux significatif ou de rappel fiscal connu à date.

Cependant, compte tenu de son niveau de trésorerie limité et de l'absence de marge de manœuvre financière excédentaire, le Groupe pourrait devoir procéder à de nouvelles levées de fonds si survenait un choc opérationnel majeur (perte de client clé, rupture de filière d'approvisionnement, etc.).

- **Risques juridiques**

Aucun contentieux en cours n'est à signaler au 31 décembre 2024, hors les éléments désormais soldés avec DMS SA et l'administration fiscale. Le Groupe maintient une vigilance juridique renforcée sur les nouveaux partenariats stratégiques et les contrats de R&D.

**Crowe
Avvens Audit**
Immeuble le Saphir
14, quai du Commerce
CP 113
69266 LYON CEDEX 09

S3C Gestion

51, rue Deleuvre
69004 LYON

ATON

S.A. au capital de 8 000 680,17€
850 Boulevard Sébastien Brant
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
R.C.S. STRASBOURG : 415 121 854

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

ATON

S.A. au capital de 8 000 680,17 €

850 Boulevard Sébastien Brant
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

R.C.S. Strasbourg : 415 121 854

A l'Assemblée Générale de la société ATON,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ATON, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Engagements donnés » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels qui expose les conséquences de la résolution du contrôle fiscal sur la filiale Inoviam qui permet de lever l'incertitude sur l'impossibilité d'apprécier l'impact sur les comptes clos au 31 décembre 2023.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les titres de participation, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note Immobilisations financières du paragraphe "Règles et méthodes comptables" de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité. Nous avons notamment été amenés à revoir et analyser les perspectives de rentabilité des filiales concernées et la réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données provisionnelles établies sous le contrôle de la Direction Générale.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou de droit de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. B21-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Lyon, le 30 avril 2025

Les Commissaires aux comptes

Avvens Audit
Membre de Crowe Global

S3C Gestion

Romuald COLAS

Sophie LIVIO

Bruno DEBRUN

DocuSigned by:

F0AF3F74BC85411...

DocuSigned by:

2E9A15AE9CE0461...

DocuSigned by:

FCB422442B68456...

Annexe

Description détaillée des responsabilités des Commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les Commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation, et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude, ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN - ACTIF

N° 10000000

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs au 31/12/24			Valeurs au 31/12/23
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 485 879	2 203 568	282 311	345 887
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	76 216	74 297	2 919	8 115
Autres immobilisations corporelles	1 583	12	1 572	3 831
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	7 878 483	11 278 483	-3 400 000	-5 000 000
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	5 000 000		5 000 000	5 000 000
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	15 442 181	13 555 360	1 886 801	357 833
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (1)	3 052		3 052	301 504
Clients douteux, litigieux (3)	184 061	156 470	27 591	4 804
Clients factures à établir (3)				
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	67 117		67 337	75 572
Fournisseurs débiteurs	6 208		6 208	6 208
Groupe et associés (3)	5 587 823	5 587 823		177 483
Débiteurs divers (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	81 779		81 779	959
Charges constatées d'avance (3)	3 658		3 658	6 595
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 933 916	5 744 293	189 626	673 126
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	21 376 079	19 299 652	2 076 427	1 030 959



(1) Données financières

(2) Données financières et fiscales

(3) Données financières et fiscales



BILAN - PASSIF

31/12/2024

L'information financière est exprimée en milliers d'euros

PASSIF	Valeurs au 31/12/24	Valeurs au 31/12/23
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 8 000 680)	8 000 680	3 831 498
Primes d'émission, de fusion, d'apport	11 992 776	12 024 038
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-20 541 416	-1 694 915
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	467 800	-18 846 501
SITUATION NETTE	-60 161	-4 685 879
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-60 161	-4 685 879
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DÉTTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	1 684 998	3 237 976
Autres emprunts obligataires		3 667
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	86 445	1 968 387
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	286 804	326 186
Fournisseurs, factures non parvenues	50 892	103 679
Dettes fiscales et sociales	26 173	73 196
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	1 276	3 747
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DÉTTES	2 136 587	5 716 838
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	2 076 427	1 030 959
(1) Dont capital et réserves	2 076 427	1 030 959
(2) Dont emprunts et dettes	452 535	3 471 223
(3) Dont emprunts obligataires et autres emprunts et dettes		3 667





COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	9 050	382 151	-373 101	-97,63
Montant net du chiffre d'affaires	9 050	382 151	-373 101	-97,63
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	2 000	5 333	-3 333	-62,50
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits	318	1 650	-1 332	-80,72
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	11 368	389 134	-377 766	-97,08
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	320 180	530 181	-210 001	-39,61
Impôts, taxes et versements assimilés	1 723	4 945	-3 221	-65,15
Salaires et traitements	61 303	415 267	-353 964	-85,24
Charges sociales	21 605	143 569	-121 964	-84,95
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	71 360	48 234	23 127	47,95
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	113 938		113 938	
Dotations aux provisions				
Autres charges	4 337	116	4 221	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	594 447	1 142 311	-547 865	-47,96
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-583 078	-753 177	170 099	-22,58
Quotes parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				

(1) sans produits et sans à des produits et sans
(2) sans charges et sans à des produits et sans





COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SA A TOU

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)		254 278	-254 278	-100,00
Autres intérêts et produits assimilés (3)			1 600 000	
Reprises sur prov., dépréciations, transferts de charges	1 600 000			
Différences positives de change		47	-47	-100,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 600 000	254 325	1 345 675	529,12
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions		12 878 483	-12 878 483	-100,00
Intérêts et charges assimilés (4)	206 236	132 993	73 243	55,07
Différences négatives de change	324	52	271	520,30
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	206 559	13 011 528	-12 804 969	-98,41
RÉSULTAT FINANCIER	1 393 441	-12 757 203	14 150 644	-110,92
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	810 362	-13 510 380	14 320 742	-106,00
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	2 543		2 543	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 543		2 543	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	68 897	3 252	65 645	
Sur opérations en capital	1 255		1 255	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	254 954	5 332 869	-5 077 915	-95,22
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	325 106	5 336 121	-5 011 016	-93,91
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-322 562	-5 336 121	5 013 558	-93,96
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	1 613 911	543 460	970 452	150,82
TOTAL DES CHARGES	1 126 112	19 489 961	-18 363 849	-94,12
Bénéfice ou Perte	487 800	-18 946 501	19 334 301	-101,59

(1) : Non soumis au mandat de certification
(2) : Non soumis au mandat de certification



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SA ATON

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 2 076 426,83 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 487 799,72 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 14/02/2025.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Des test de dépréciations ont été réalisés sur les participations des deux filiales

A l'issue de ces test, une reprise des dépréciations a été effectuée pour un montant de 1 600 000€

Dans le cadre de sa restructuration financière engagée en 2023, les créances de la société ont été converties en actions, à travers la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires. Cette augmentation de capital par compensation de créances réduit considérablement l'endettement de la société, et lui permet désormais de se concentrer pleinement sur le développement de ses activités et sa croissance future.

Le Conseil d'Administration du 8 juillet 2024 a décidé, en vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2023 dans sa 9ème résolution, du principe d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 3 560 417,16 € par émission de 356 041 716 actions avec suppression du DPS des actionnaires.

Cette augmentation de capital a été réalisée le 19 juillet 2024, au profit de créanciers détenant des créances liquides et exigibles sur la société ayant exprimé leur souhait de voir leur créance convertie en titres de la société, dans la limite d'un maximum de dix souscripteurs et pour un montant de souscription individuel minimum de 50 000 € (prime d'émission incluse) pour un montant total de 3 560 417,16 €, prime d'émission incluse.

Le prix de souscription des actions nouvelles est de 0,01 € par action ordinaire nouvelle, équivalent à une prime d'émission nulle par action.

Le capital social a été augmenté, dans le cadre du contrat d'émission BEORA, signé le 19 mars 2021 par conversion de 731 ORA, en émission de 60 876 457 actions nouvelles de valeur nominale de 0,01 euro.

À la suite de cette augmentation de capital, le capital social de la société s'élève à 8 030 890,17 €, divisé en 800 068 017 d'une valeur nominale de 0,01 €.

Au titre de l'exercice 2024, l'issue du contrôle fiscal né septembre 2023 au titre des crédits d'impôt qui avait été constaté dans la filiale Inoviem Scientific a donné raison à la société.

La société a perçu le remboursement des crédits d'impôt au titre des trois derniers exercices contrôlés.

L'incertitude pesant à la clôture du 31/12/2023 sur la filiale Inoviem mais également sur Aton est levée



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SA ATON

DU 01/01/2024 au 31/12/2024

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices



et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été établis dans les hypothèses de base du principe de continuité.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les brevets et demandes de brevets développés en interne par Hybrigénics ne sont pas immobilisés.
Le poste "licences Inecalitol" d'un montant brut de 2100 KE est composé des versements effectués en contrepartie du droit d'utiliser, de développer et de commercialiser la molécule de l'inecalitol.
La société a effectué un paiement initial de 1 millions d'Euros à la signature des contrats avec ses partenaires, la société Theramex et l'université de Louvain, en novembre 2005. Ce paiement initial est assorti de paiements conditionnels (milestones) dont la réalisation est subordonnée au franchissement des différentes phases du développement du médicament. Au 31 décembre 2008, deux milestones de 550 KE chacun ont été comptabilisés, correspondant à l'entrée en phase clinique 1 en décembre 2006 et à l'entrée en phase clinique 2 en novembre 2007 de l'inecalitol.

Depuis le 31/12/2018, compte-tenu de l'arrêt de l'activité de la société, les licences sont dépréciées.

Au 30/12/2022, la société Hybrigénics a acquis une licence d'Inoviem pour des travaux sur les aortes.

En 2023, la société Hybrigénics a créé la marque ATON, pour un nouveau nom commercial, marquant l'amortissement d'une transformation de sa vision et de sa stratégie.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SA ATON

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Matériels et outillages	5 ans

Immobilisations financières

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

À chaque clôture, ils font l'objet d'une évaluation à la valeur d'utilité, déterminée en fonction de critères objectifs, notamment :

- les capitaux propres de la société détenue,
- les perspectives de rentabilité et de développement,
- et tout événement post-clôture susceptible d'en affecter la valeur.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence. En 2024, une reprise partielle de dépréciation a été constatée sur les titres INOVTEM, pour un montant de 1 609 000€.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



ETAT DES IMMOBILISATIONS

SA ATON

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS	Valeur des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORABLES		Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	2 485 879,03	
TANGIBLES		Terrains			
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencés & aménagés const		76 215,67	
		Installations techniques, matériel & outillage indust.			
	Autres immob. corporelles	Instal. gén., agencés & aménagés divers			
Matériel de transport			7 729,32	1 583,33	
Matériel de bureau & info., mobilier					
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	83 944,99		1 583,33
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations	7 878 482,79		
		Autres titres immobilisés	5 000 000,00		
		Prêts et autres immobilisations financières			
		TOTAL IV	12 878 482,79		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			15 448 306,81		1 583,33



CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale Valeur d'origine
			par vici postc.	par cessions		
INCORPORABLES		Frais d'etchs, de recherche & de devel	TOTAL I			
		Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II		2 485 879,03	
TANGIBLES		Terrains				
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gén. agenc. amé. const			76 215,67	
		Inst techn., mat outillage indust.				
	Autres immob. corporelles	Inst. gén. agenc. amé. div				
Matériel de transport			7 729,32	1 583,33		
Mat. bureau, info., mob.						
	Emballages récup. div.					
	Immob. corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III	7 729,32		77 799,00	
FINANCIERES		Part. évaluées par mise en eqt. valence			7 878 482,79	
		Autres participations			5 000 000,00	
		Autres titres immobilisés				
		Prêts & autres immob. financières				
		TOTAL IV			12 878 482,79	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				7 729,32	15 442 160,82	

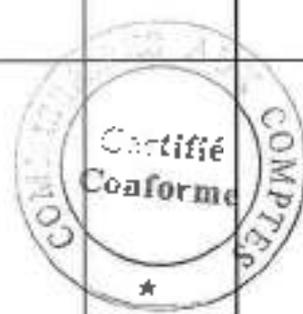
ETAT DES AMORTISSEMENTS

SA ATON

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sans de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	2 139 992,12	63 576,04		2 203 568,16
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agenc. aménag. cons.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		68 100,88	5 196,03		73 296,91
Autres immos. corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.				
	Matériel de transport	1 398,13	2 588,16	6 474,56	11,73
	Mat. bureau et informatique, mob.				
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		71 999,01	7 784,24	6 474,56	73 308,69
TOTAL GENERAL		2 211 991,13	91 274,69	26 388,97	2 276 876,84

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉRÉGULAIRES						
Immobilisations amortissables	Différentiel de durée	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amort. fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements								
TOTAL								
Immobilisations incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Sur sol propre								
Sur sol autre								
Inst. agenc. et amén.								
Inst. techniques mat. et outil.								
Inst. gales. agenc. am divers								
Mat. transport								
Mat. bureau mobilier								
Emballages recup. divers								
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à durée								
Primes de remboursement des obligations								



ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

SA ATON

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciations dues de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Concessions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agenc. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immob. corporelles				
Inst. générales agencem. amén. div.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique, mob.				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations	12 878 482,7		1 600 000,00	11 278 482,79
Autres				
TOTAL	12 878 482,79		1 600 000,00	11 278 482,79
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL	12 878 482,79		1 600 000,00	11 278 482,79



En 2023, la société ATON a procédé à plusieurs dépréciations au 31/12/2023 sur ses filiales :

- dépréciation à 100% des titres Sternxis pour un montant de 4 791 298€
- dépréciation à 100% des titres Inoviem pour un montant de 3 087 184,79€
- dépréciation à 100% des bons de souscriptions d'actions d'Inoviem pour un montant de 5 000 000€
- dépréciation à 100% du compte courant de Sternxis pour un montant de 5 332 868,92€.

La dépréciation sur la filiale Sternxis ne change pas car la société est en liquidation.

Le test d'impairment sur la société Inoviem permet une reprise des dépréciations à hauteur de 1 600 000€.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

SA ATON

Date: 01/03/2024 - 11:47:20:2024

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Durant l'exercice	DIMINUTIONS Reprises l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstr. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Provisions réglementées				
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Provisions pour garanties données aux clients				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Provisions pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes réparations				
	Provisions pour charges sociales, fiscales : congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II					
Provisions pour dépréciation	Immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
	- autres valeurs financières	12 878 482,7		1 600 000,00	11 278 482,7
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	42 532,27	113 937,73		156 470,00
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III		12 921 015,0	113 937,73	1 600 000,00	11 434 952,7
TOTAL GENERAL (I + II + III)		12 921 015,0	113 937,73	1 600 000,00	11 434 952,7
Dont provisions pour pertes à terme					
Dont dotations & reprises			113 937,73	1 600 000,00	
Titre mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					



LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SA ATON

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice c.l.s.
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
STEMCIS - 2 RUE MAXIME RIVIERE 97492 SAINTE CLOTIL	1 380 300,00		100,00	
INOVIEM SCIENTIFIC - 850 BOULEVARD SEBASTIEN BRA	16 789,00		96,74	290 470,00
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Étrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				



ACTIF CIRCULANT - CRÉANCES

SA ATOM

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an ou plus	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT	Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Créances douteuses ou litigieuses Autres créances clients Créances rep. titres prêtés : prov. d'op. ant. <input style="width: 50px;" type="text"/> Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Etat & autres coll. publiques Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes & versements assimilés Divers Groupes et associés (2) Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) Charges constatées d'avance	184 061,28 3 051,55 67 347,45 5 387 822,50 6 207,80 3 658,31	184 061,28 3 051,55 67 337,45 5 387 822,60 6 207,80 3 658,31	
TOTAUX		5 852 139,19	5 852 139,19	
REPROVIS (1) (2)	Montant des Prêts & avances consentis aux associés (pers. physiques) - Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			



COMPTES RÉGULARISATION ACTIF

SAATON

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	3 658,31
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	3 658,31



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

SA ATON

du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	333 149 844,00	0,01
Titres émis pendant l'exercice	416 918 173,00	0,01
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	800 068 017,00	0,01

AFFECTATION DU RÉSULTAT

TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT <i>(Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)</i>		
Report à nouveau de l'exercice précédent		-1 694 915,13
Résultat de l'exercice précédent		-18 846 501,62
Prélèvements sur les réserves		
Total des prélèvements sur les réserves		
TOTAL DES ORIGINES		-20 541 416,15
Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	
Dividendes		
Autres répartitions		
Report à nouveau		-20 541 416,15
TOTAL DES AFFECTATIONS		-20 541 416,15



TB VAR. CAPITAUX PROPRES

SA ATON

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	3 831 498,44	4 169 151,72		8 000 650,17
Primes liées au capital social	12 024 038,28	10 434,48	63 697,05	11 992 575,71
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	-1 694 915,12		18 846 501,02	-20 541 416,15
Résultat de l'exercice	-18 846 501,02	487 799,72	-18 846 501,02	487 799,72
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	-4 685 879,90	4 689 415,90	63 697,05	-60 160,55



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SA ATON

(en millions d'euros) au 31/12/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À 1 an ou plus	À plus d'1 an & 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	1 684 998,00		1 684 998,00	
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
titres de crédit (1) à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières dérivés (1) (2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	337 696,29	337 696,29		
Personnel & comptes rattachés	28,13	28,13		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	154,01	154,01		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	25 105,77	25 105,77		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, taxes & assimilés	884,94	884,94		
Dettes sur immobilisations & optes rattachés				
Groupe & associés (2)	86 444,72	86 444,72		
Autres dettes (dt det. rel. oper. de titr.)	1 275,52	1 275,52		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	2 136 587,28	451 589,38	1 684 998,00	
Notes	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 552 977,66		
(2) Montant dettes emprunts dettes associés				



COMPTES RÉGULARISATION PASSIF

SA ATON

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	3 339,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 892,00
Dettes fiscales et sociales	1 038,95
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	55 269,95



ENGAGEMENTS

S.A. ATON

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ENGAGEMENTS DONNÉS

Engagements conditionnels

Dans le cadre de l'acquisition des licences Inecapitol en novembre 2005, la société s'est engagée à effectuer des paiements futurs conditionnels, dont l'exigibilité sera fonction d'un franchissement des différentes phases de développement et du succès de la commercialisation d'un médicament issu de la molécule; Le solde de ces paiements conditionnels au 30 juin 2021 s'élève à 1 900K€.

Par ailleurs, le contrat d'acquisition des titres des licences inecapitol, toujours effectif au 31 décembre 2021, prévoit le paiement par ATON de royalties à hauteur de 3% des ventes futures de médicaments, ce qui paraît peu probable à ce stade.

Autres engagements:

- le compte titres détenus par ATON dans le capital de Stemcis est nanté à hauteur de 80% au profit d'un établissement bancaire préteur de la société Stemcis.
- La société apporte son soutien financier à sa filiale STEMCIIS jusqu'à l'AG d'approbation des comptes clos au 31/12/2024.

Aton a obtenu le soutien d'un de ses actionnaires principaux au titre de l'exercice 2025 permettant si nécessaire de faire face à ses engagements financiers et poursuivre sont activité jusqu'à cette date.



LES EFFECTIFS

SA ATON

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

LES EFFECTIFS

	31/12/2024	31/12/2023
Personnel salarié :	1,00	3,00
Ingenieurs et cadres	1,00	2,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		1,00
Chiffriers		



Crowe

Avvens Audit

Immeuble la Saphir

14, Quai du Commerce

CP 113

69266 LYON CEDEX 09

S3C Gestion

51, Rue Deleuvre

69004 LYON

ATON

S.A. au capital de 8 000 680,17€

850 Boulevard Sébastien Brant

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

R.C.S. STRASBOURG : 415 121 854

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

ATON

S.A. au capital de 8 000 680,17 €

850 Boulevard Sébastien Brant
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

R.C.S. Strasbourg : 415 121 854

A l'Assemblée Générale de la société ATON,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ATON, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment de certifier ces comptes consolidés, les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2023 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 15 « Autres engagements hors bilan – Engagement de soutien des adonnaires » de l'annexe des comptes consolidés.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévus par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Lyon, le 30 avril 2025

Les Commissaires aux comptes

Avvans Audit
Membre de Crowe Global

S3C Gestion

Romuald COLAS

Sophie LIVIO

Bruno DEBRUN

DocuSigned by:

F0AF3F74BC85411...

DocuSigned by:

2E9A15AE9CE0461...

DocuSigned by:

FCB422442B68456...

Annexe

Description détaillée des responsabilités des Commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les Commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résulteront d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation, et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude, ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

GRUPE ATON

Etats financiers au 31 décembre 2024

- Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2024 et annexes





1 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

1.1 EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE

Activités

Le groupe ATOM continue de se concentrer sur ses principales entités : Inovlem Scientific et B Cell Des gm. Malgré la liquidation de Stemcis, les entités restantes restent les piliers du groupe pour la recherche pharmaceutique.

Autres informations

Dans le cadre de sa restructuration financière engagée en 2023, les créances de la société ont été converties en actions, à travers la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires. Cette augmentation de capital par compensation de créances réduit considérablement l'endettement de la société, et lui permet désormais de se concentrer pleinement sur le développement de ses activités et sa croissance future.

Le Conseil d'Administration du 8 juillet 2024 a décidé, en vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2023 dans sa 9^{ème} résolution, du principe d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 3 560 417,16 € par émission de 356 042 726 actions suite à la conversion de créances liquides et exigibles avec suppression du DPS des actionnaires.

Cette augmentation de capital a été réalisée le 10 juillet 2024, au profit de créanciers détenant des créances liquides et exigibles sur la société ayant exprimé leur souhait de voir leur créance convertie en titres de la société, dans la limite d'un maximum de dix souscripteurs et pour un montant de souscription individuel minimum de 50 000 € (prime d'émission incluse) pour un montant total de 3 560 417,16 €, prime d'émission incluse.

Le prix de souscription des actions nouvelles est de 0,01 € par action ordinaire nouvelle, équivalent à une prime d'émission nulle par action.

À la suite de cette augmentation de capital, le capital social de la société s'élève à 7 731 215,42 €, divisé en 771 321 542 actions d'une valeur nominale de 0,01 €.

La conversion de 231 obligations remboursables en actions en 608 764 7 actions nouvelles dans le cadre du contrat d'émission BEORA a été signée le 19 mars 2021.

L'apurement du compte courant d'associé détenu par DMS SA sur la société Atom Alin d'offrir un désendettement total de la société en plus de la conversion des créances en actions, le compte courant d'associé détenu par DMS SA sur la société Atom (2,0 M€ au 31 décembre 2023) a également été entièrement apuré par incorporation au capital, permettant ainsi de renforcer le bilan de l'entreprise, et lui conférant une capacité à investir dans de nouveaux projets.

Engagement des actionnaires : lock-up de 24 mois

Les nouveaux actionnaires issus de la conversion des créances ainsi que les actionnaires historiques d'Atom, qui représentent au total 65,14% du capital post augmentation de capital, ont convenu d'un engagement de conservation (« lock-up ») de leurs actions d'une durée de 24 mois.

Cet engagement fort et ferme démontre leur confiance en l'avenir d'Atom et leur volonté de soutenir la société sur le long terme.

Actionnariat d'Aton à l'issue de la restructuration financière

Après la réalisation de l'augmentation de capital et à la connaissance de la société, la structure de l'actionnariat d'Aton est désormais la suivante :

Actionnaires	Après augmentation du capital	
	Nombre de titres	% du capital
DMS SA	67 799 825	8,79%
Famille AKSFI	46 536 306	6,03%
M. Pierre EFTEKHARI	30 728 905	3,92%
Mme Léone ATAYI	1 313 734	0,14%
Total actionnaires historiques	146 378 861	18,98%
M. Fabrice EVANGELISTA	239 750 916	31,08%
VATEL CAPITAL	116 290 800	15,08%
Total nouveaux actionnaires	356 041 716	46,16%
Flottant	268 900 965	34,86%
NOMBRE TOTAL D'ACTIONS	771 321 542	100,00%

Liquidation de la filiale Sternis délictueuse

Dans le cadre de sa stratégie de consolidation et de redéploiement de ses ressources, Aton a décidé de mettre en liquidation judiciaire sa filiale Sternis délictueuse.

Cette décision constitue l'opportunité pour la société de concentrer ses ressources opérationnelles sur des activités à plus forte valeur ajoutée et de libérer des ressources financières pour investir dans des secteurs plus prometteurs et rentables.

Evolution du périmètre de consolidation

Au 31/12/2024, la société Sternis est en cours de liquidation judiciaire. Elle a donc été sortie du périmètre de consolidation au cours de l'exercice.

Les autres variations de périmètre sont liées à des cessions hors groupe.

1.2 RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le chiffre d'affaires consolidé s'éleva à 614 K€ contre 612 K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2023.

Le résultat opérationnel s'éleva à -1 378 K€ contre -2 108 K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2023.

Le résultat financier s'éleva à -257 K€ contre -5 161 K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2023.

Les comptes consolidés annuels du groupe Aton se soldent par une perte de -1 102 K€ contre une perte de -7 869 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'effectif moyen sur la période s'établit à 9 salariés contre 24 sur l'exercice 2023.



1.3 EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DECEMBRE 2024

Suite au contrôle fiscal débuté en octobre 2023 de la société Inoviem Scientific SAS, le crédit d'impôt recherche des années 2020, 2021 et 2022 a va t été remis en cause lors d'un rapport préalable délivré par la délégation régionale académique a la recherche et à l'innovation.

La société Inoviem Scientific SAS a produit un complément d'information exhaustif au 6 juin 2024 pour la réévaluation de son dossier

L'administration fiscale a validé le dossier et a procédé en février 2025 au versement du crédit d'impôt recherche de 2022 pour un montant de 346 263 €, et confirme le versement pour avril 2025 du crédit d'impôt recherche de 2023 pour un montant de 302 416 €

1.4 FACTEURS DE RISQUES

Les risques et incertitudes pesant sur l'activité pour les mois à venir sont présentes en note 29 des annexes aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2024.

1.5 PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées se font à des conditions normales de marché. Aucune transaction inhabituelle, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours de cette période



2 COMPTES ANNUELS CONSOLIDES

2.1 ETATS DE LA SITUATION FINANCIERE

en M€	Notes	Décembre 2024	Décembre 2023
Immobilisations incorporelles	Note 3	1 382	2 594
Ecartis d'acquisition	Note 3	-	-
Immobilisations corporelles	Note 4	3 593	3 864
Titres mis en équivalence	Note 5	112	144
Autres actifs financiers	Note 6	13	17
Actifs non-courants		5 100	6 619
Stocks et en-cours	Note 7	-	464
Clients et autres débiteurs	Note 8	326	1 754
Créances d'impôt	Note 9	898	677
Autres actifs courants	Note 9	43	136
Disponibilités	Note 10	84	111
Actifs courants		1 351	3 142
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		-	-
Total Actif		6 451	9 761

en M€	Notes	Décembre 2024	Décembre 2023
Capital		8 001	3 831
Primes liées au capital		11 993	12 024
Autres réserves		-6	-
Résultats accumulés		-19 197	-17 902
Capitaux propres, part du groupe		791	-2 097
Intérêts minoritaires		388	229
Capitaux propres		1 179	-1 868
Emprunts et dettes financières	Note 11	2 343	2 646
Engagements envers le personnel	Note 12	6	-
Autres provisions	Note 12	-	-
Passifs non courants		2 350	2 646
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	Note 11	2 310	4 232
Provisions (part à moins d'un an)	Note 12	-	1 074
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 13	540	3 512
Autres passifs courants	Note 13	72	166
Passifs courants		2 923	8 983
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		-	-
Total Passif		6 451	9 761



en K€	Notes	Décembre 2024	Décembre 2023
Chiffre d'affaires	Note 18	614	612
Autres produits de l'activité	Note 17	0	2
Achats consommés	Note 18	-123	-164
Charges externes	Note 19	-608	-1 000
Charges de personnel	Note 20	-478	-760
Impôts et taxes	Note 21	-12	-11
Dotation aux amortissements	Note 22	-794	-723
Dotation et reprise provisions d'exploitation	Note 22	-124	-11
Autres produits et charges d'exploitation	Note 21	147	-52
Résultat opérationnel courant		-1 378	-2 108
Résultat sur cession de participations consolidées	Note 23	-275	813
Autres produits et charges opérationnels non courant	Note 23	839	-640
Résultat opérationnel		-815	-1 935
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	Note 24	-	2
Coût de l'endettement financier brut	Note 24	-256	-32
Coût de l'endettement financier net		-256	-30
Autres produits et charges financiers	Note 24	-1	-5 131
Résultat avant impôt		-1 072	-7 096
Impôts sur les bénéfices	Note 25	-	26
Résultat après impôt		-1 072	-7 070
Résultat des MEE		-30	-799
Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-	-
Résultat net total		-1 102	-7 869
Part du groupe		-1 101	-7 869
Part des minoritaires		-1	-
Résultat par action	Note 27	-0,002	-0,026
Résultat dilué par action	Note 27	-0,002	-0,026

2.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL

en K€	Décembre 2024	Décembre 2023
Résultat net consolidé de l'exercice	-1 102	-7 869
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-6	-
Etat du résultat global	-1 108	-7 869
Dont part du groupe	-1 107	-7 869
Dont part des intérêts minoritaires	-1	-



2.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en K€	Capital social	Primes liées / Actions propres	OCl	Résultats associés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023/22	2 737	9 190	-	-10 884	1 044	0	1 044
Résultat global				-7 869	-7 869	0	-7 869
Augmentation de capital	4 169	2 834			3 929		3 929
Autres Mouvts						229	229
Situation à la clôture de l'exercice 2023/23	3 801	12 024	-	-17 952	2 097	229	4 363
Résultat global				-6	-1 108	-1	-1 109
Augmentation de capital	4 169	-31			4 138		4 139
Mouvements de périmètre				-144	-144	161	17
Autres Mouvts							
Situation à la clôture de l'exercice 2024/24	8 001	11 993	-6	-19 197	791	388	1 179

L'augmentation du capital social d'un montant de 4 169 K€ correspond aux conversions BEORA pour 600 K€ et à l'incorporation de dettes pour 3 561 K€

La prime liée au capital d'un montant de -31 K€ correspond aux conversions BEORA.



2.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

en K€	Décembre 2024	Décembre 2023
Résultat net total consolidé	-1 102	-7 860
Elim. du résultat des mises en équivalence	30	739
Elim. des amortissements et provisions	177	6 350
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	256	-1 836
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-640	-2 556
Elim. de la charge (produit) d'impôt		-26
Elim. du coût de l'endettement financier net	256	30
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-383	-2 552
Variation des stocks	-	-433
Variation des créances clients	1 244	445
Variation des dettes fournisseurs	-159	-45
Reclassement crédit d'impôt recherche en subvention d'exploitation	-191	-
Impôts payés	0	52
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	510	-3 423
Incidence des variations de périmètre	20	1 685
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-482	-153
Acquisition d'actifs financiers	-	-1 005
Variation des prêts et avances consentis	2	7
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	22	1 151
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-438	+1 685
Augmentation de capital	-	3 929
Emission d'emprunts	721	1 392
Remploi d'emprunts	-625	-3 784
Intérêts financiers nets versés	-256	-311
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-160	4 505
Variation de la trésorerie	-68	-603
Trésorerie d'ouverture	86	889
Trésorerie de clôture	-2	86



2.5 ANNEXE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Déclaration de conformité :

Au 31 décembre 2024, les états financiers consolidés du Groupe Alton ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, IAS (International Accounting Standards), complétées des interprétations formulées par les Comités SIC et IFRIC, approuvées par l'Union Européenne et applicables à cette date. Au 31 décembre 2024, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'UE.

Les comptes présentent en milliers d'euros (sauf mention contraire) :

- L'état de la situation financière
- L'Etat du résultat global
- Le tableau de variation des capitaux propres
- Le tableau des flux de trésorerie
- L'annexe

Ils sont présentés comparativement aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2023.



NOTE 1 Principes comptables

Information générale et déclaration de conformité avec les normes IFRS

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des normes comptables internationales IFRS de l'IASB telles qu'adoptées au 31 décembre 2024 dans l'Union Européenne. Les présents comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société Alton en date du 28 avril 2025. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale, au plus tard le 30 juin 2025. Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci après.

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'Euros sauf mention contraire.

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêt. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations disponibles sur le site de l'Union européenne : https://fin.ec.europa.eu/capital-markets/iaas-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

Les comptes consolidés suivent les mêmes règles et méthodes comptables que celles adoptées pour les comptes consolidés établis au 31 décembre 2023, à l'exception des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 et qui n'avaient pas été anticipés par le Groupe.

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendments to IAS 1 Presentation of Financial Statements Classification of Liabilities as Current or Non-current	01/01/2024	01/01/2024



	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1bis	Non-current liabilities with covenants	01/01/2024	01/01/2024
2	Amendments to IFRS 16 Leases: Lease Liability in a Sale and Leaseback	01/01/2024	01/01/2024
3	Amendments to IAS 7 Statement of Cash Flows and IFRS 7 Financial Instruments: Disclosures: Supplier Finance Arrangements	01/01/2024	01/01/2024

Nouvelles normes et interprétations publiées par l'IASB mais dont l'application n'est pas encore obligatoire

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendments to IAS 21 The effects of changes in foreign exchange rates. Lack of Exchangeability	01/01/2025	01/01/2025
2	Amendments to IFRS 9 and IFRS 7 Contracts Referencing Nature-dependent Electricity	01/01/2026	NC*
3	Amendments to the Classification and Measurement of Financial Instruments (Amendments to IFRS 9 Financial Instruments and IFRS 7 Financial Instruments: Disclosures)	01/01/2026	NC*
4	IFRS 18 Presentation and Disclosure in Financial Statements	01/01/2027	NC*
5	IFRS 19 Subsidiaries without Public Accountability: Disclosures	01/01/2027	NC*

(*): Homologation de ces textes par l'UE attendue avant leur date de première application telle que l'exige l'IASB.

Le Groupe ne devrait pas être impacté par l'application de ces normes.

Continuité d'exploitation

Malgré les défis rencontrés, notamment la liquidation de Stepien, le groupe Aton a renforcé sa structure financière grâce à la conversion de la dette de Market Capital et à l'entrée au capital de Fabrice Evangelista en juillet 2024. Cette restructuration permet au groupe de se concentrer sur ses activités stratégiques, notamment le e-commerce et B2B Design, qui disposent d'un fort

potentiel de croissance. En optimisant ses opérations et en sécurisant de nouvelles opportunités de financement, Aton s'engage dans une dynamique de redressement, avec une vision claire et des partenaires solides pour assurer sa pérennité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur les provisions pour dépréciation des stocks, pour créances clients, pour retraites, la durée du cycle de vie des produits, les risques fiscaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels et leur durée de vie estimée. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (note 3 & 4) ;
- Les provisions pour risques (note 12).

Les hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes qui peuvent se révéler dans le futur, différentes de la réalité.

Principes comptables et principes de consolidation

Méthodes de consolidation :

L'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation, contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement par la société mère, sont consolidées par intégration globale.

Conformément à la norme IAS 28, les titres mis en équivalence sont comptabilisés au coût d'acquisition. La valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.

Élimination des transactions intragroupes :

Tous les soldes et transactions intragroupes, y compris les résultats internes provenant de transactions intragroupes, sont totalement éliminés.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Aton au 31 décembre 2024 intègrent les comptes des sociétés suivantes.

Société	2024			2023		
	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
ATON	100	100	Globale	100	100	Globale
B-CELL DESIGN	12,12	11,58	Mise en équivalence	12,25	12,25	Mise en équivalence
INDIVEM SCIENTIFIC	96,42	96,42	Globale	96,42	96,42	Globale
PIMS TECHNOLOGY	69,70	66,24	Globale	81,37	81,37	Globale
STEMCIS	0	0	Hors périmètre	100	100	Globale

Au 31/12/2024, la société Stencis est en cours de liquidation judiciaire. Elle a donc été sortie du périmètre de consolidation.

Les autres variations de périmètre sont liées à des cessions hors groupe.



NOTE 2 Information sectorielle**Principe comptable**

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1er janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Les informations de gestion fournies à la Direction sont établies conformément aux normes IFRS utilisées par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Le Groupe est organisé autour de 2 secteurs d'activité.

- La recherche sous contrat spécialisée dans l'analyse et la caractérisation du mode d'action des composés (bio)pharmaceutiques, portée par la société Inoviem Scientific.
- Les dispositifs médicaux pour les chirurgiens, portée par Stemcis.

Information relative aux produits des activités ordinaires ventilés par zone géographique et aux actifs non courants

La ventilation effectuée du chiffre d'affaires par zone géographique correspond à la zone géographique d'origine du client, l'ensemble des moyens de production sont concentrés au siège du groupe à LLKIRCH GRAFFENSDEN. La direction n'a par conséquent pas jugé pertinent de procéder à une ventilation des actifs employés ou du résultat d'exploitation par zone géographique, dans la mesure où ces indicateurs ne sont pas représentatifs de l'organisation effective du Groupe et ne sont pas suivis dans le cadre du reporting interne utilisé par la direction.

Un seul client du Groupe Aton contribue à plus de 10% du chiffre d'affaires du groupe sur l'exercice 2024.

NOTE 3 Immobilisations incorporelles et goodwill**Principe comptable****Frais de Recherche et développement :**

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles quand l'ensemble des critères d'IAS 38 sont remplis, et notamment lorsqu'elles portent sur des projets identifiables et que ces projets présentent une faisabilité technique et des perspectives commerciales.

Les frais de développement immobilisés sont à la fois des frais engagés en interne, coûts de personnel, et des frais externes (sous-traitance à des laboratoires, ...). Les frais de développement sont amortis sur leur durée d'utilité qui est dans la plupart des cas estimée à 5 ans, à compter de la commercialisation des projets.

Goodwill

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût qui représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs.

Après la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. La dépréciation éventuelle d'un goodwill est déterminée par rapport à la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté.

En 2023, le Groupe Aton avait déprécié en totalité le goodwill rattaché à l'UGT Inoviem Scientific.



Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs à durée de vie déterminée sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation. Les valeurs comptables des actifs à durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de perte de valeur chaque année.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie, à laquelle il appartient, excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées, à l'exception des goodwill pour lesquels aucune reprise n'est autorisée.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation), si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill est considérée comme définitive.

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

en M€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de réserve	Variations de périmètre	Clôture
Frais de recherche	4 417	184	-85	-	-2 661	1 854
Frais de développement	47	-	-	-	47	-
Concessions brevets & droits similaires	000	-	-	-	712	354
Logiciels	2 560	-	-	-	-	3 560
Marque	8	-	-	-	-	8
Immobilisations incorporelles en cours	39	-	-	-	-39	-
Total immobilisations incorporelles	7 971	184	-85	-	3 278	4 826
Amortissements de droit	-2 525	-	-	-337	1 451	-811
Amortissements brevets	-31	-	-	-	31	-
Amortissements brevets & droits similaires	593	-	-	15	391	1 213
Amortissements logiciels	-2 232	-	-	-82	-	-2 324
Amortissements marques	-5	-	-	-1	-	-8
Total amortissements incorporelles	-5 382	-	-	-415	2 324	-3 443
Total immobilisations incorporelles	2 589	184	-85	-415	-94	1 382

Les montants qui figurent dans la colonne « variation de périmètre » correspondent principalement aux immobilisations incorporelles de la société Stamicis, en cours de liquidation judiciaire et sortie du périmètre au 31 décembre 2024.



NOTE 4 Immobilisations Corporelles**Principe comptable****Valeurs brutes et amortissements :**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluation en juste valeur.

L'amortissement est calculé selon les méthodes linéaires sur la durée d'utilité de l'actif soit :

• Constructions	10 à 33 ans
• Matériel et outillage industriel	5 à 10 ans
• Agencements, aménagements, installations	10 à 15 ans
• Matériel de transport	1 à 4 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
• Mobilier	10 ans



Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs et passifs locatifs sont les suivantes :

a) Bail concernant les locaux

Durée : La durée retenue par le Groupe est la durée non résiliable prévue contractuellement, soit 9 ans. Un renouvellement pour une durée de 9 ans est prévu au contrat.

Taux d'actualisation : 1,5%, taux que pourrait obtenir le Groupe pour un financement d'une durée et d'un montant similaires.

Amortissement sur 18 ans

bi) Autres contrats de location

Durées : La durée retenue par le Groupe pour chaque contrat est la durée du contrat à la date de prise d'effet

Taux d'actualisation : dernier taux obtenu par le Groupe pour un endettement bancaire sur une durée similaire, soit 1,15% en 2020 et 1,5% en 2022.

Amortissement sur la durée des contrats.

Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée) sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif, ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie, à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle il appartient

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

GROUPE ATON

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Les immobilisations corporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

en KE	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Closure
Droits d'utilisation des actifs corporels	3 122					3 122
Constructions	-				-21	929
Installations tech, matériel & outillage	547	5				15
Matériel de bureau	15					
Matériel de transport	-					47
Matériel informatique	57	2	-12			
Immobilisations corporelles en cours	1 219	290				1 509
Autres immobilisations corporelles	152	1			-15	145
Total immobilisations corporelles	5 520	299	-12	-	-39	5 767
Amort/dép. droits d'utilisation des actifs corporels	-834			371		-1 285
Amort/dép. matériel de bureau	-10			-1		-11
Amort/dép. matériel transport	-			0		0
Amort/dép. matériel informatique	-31		11	-10		-36
Amort/dép. constructions	-			0		0
Amort/dép. instal. tech, matériel & outill.	-635			-159	21	-822
Amort/dép. autres immobilisations corp.	-36			-16	13	-39
Total amort/dép. Immobilisations corporelles	-1 856	-	11	-562	34	-2 174
Total valeur nette	3 664	299	-2	-562	5	3 593

Les montants qui figurent dans la colonne « variation de périmètre » correspondent principalement aux immobilisations incorporelles de la société Stemcis, en cours de liquidation judiciaire et sortie du périmètre au 31 décembre 2024.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles en cours, pour un montant de 290 KE, concernent des machines dans les comptes de la société Pirix Technology.

Les droits d'utilisations d'actifs corporels s'analysent comme suit :

en KE	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Closure
Droits d'utilisation des constructions	1 811					1 811
Droits d'utilisation des installations techniques	1 280					1 280
Matériel et outillage						22
Droits d'utilisation du matériel de transport	22					3 122
Total valeurs brutes	3 122	-	-	-	-	3 122
Droits d'utilisation des constructions	-193			-101		-281
Droits d'utilisation des installations techniques matériel & outillage	694			63		-983
Droits d'utilisation du matériel de transport	-15			-7		-22
Total amortissements et dépréciation	-694	-	-	-111	-	-1 285
Total valeur nette	2 428	-	-	-111	-	1 837



NOTE 5 Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence se décomposent comme suit :

en K€	Ouverture	Résultat	Augmentation de capital	Variations de périmètre	Clôture
ATON	-	-	-	-	-
BOCELL DESIGN	144	-30	-	-2	112
NOVIEM SCIENTIFIC	-	-	-	-	-
PIVS TECHNOLOGY	-	-	-	-	-
Total titres mis en équivalence	144	-30	-	-2	112

NOTE 6 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se décomposent comme suit :

en K€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de réserve	Variations de périmètre	Clôture
Titres de participation	2 062	-	-	-	2 728	4 791
Autres créances rattachées des participat. - non courant	-	-	-	-	-	-
BSA INOVIFEM	5 000	-	-	-	-	5 000
Prêts, couronnements et autres créances non courants	13	-	-	-	-	13
Total immobilisations financières	7 076	-	-	-	2 728	9 804
Dépréciation des titres de participation	2 038	-	-	-	-2 730	-4 791
Dépréciation BSA INOVIFEM	-5 000	-	-	-	-	-5 000
Total dép. Immobilisations financières	-7 058	-	-	-	-2 733	-9 791
Total valeur nette	13	-	-	-	-	13

Les titres de participation concernent ceux de la société Stemsis, déclinés à 100%.

NOTE 7 Stocks**Principe comptable**

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).
Les stocks se décomposent comme suit

en K€	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Variations de périmètre	Clôture
Stocks matières premières, fournitures et autres approvisionnements	-	461	-	-461	-
Stocks de produits finis et intermédiaires	-	14	-	-14	-
Stocks de marchandises	-	-	-	-	-
Dép. des stocks de produits finis et intermédiaires	-	-11	-	11	-
Total stocks et en-cours	-	464	-	-464	-

Le Groupe n'a plus de stock au 31 décembre 2024 suite à la déconsolidation de la société Stemsis.

NOTE 8 Créances clients et autres débiteurs**Principe comptable**

Les créances clients sont valorisées suivant leurs valeurs nominales diminuées éventuellement des dépréciations des montants non recouvrables.



Le poste clients et autres débiteurs se décompose comme suit :

en K€	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Variations de périmètre	Closure
Clients et comptes rattachés	700	-395		40	345
Dép. clients et comptes rattachés	-56	0	124		-180
Total créances clients	644	-395	-124	40	181
Fournisseurs rattachés (RRR et autres avoirs)	140	-1		-130	9
Créances sur personnel & org. sociaux	1	0			1
Créances fiscales - hors IS - courant	342	52		-156	134
Comptes courants groupe actif - courant	603	-621		5 588	5 588
Ajuster créances - courant	3	-7			1
Dép. comptes courants	0		-215	-5 333	-5 588
Total autres débiteurs	1 109	-675	-255	-34	145
Total créances clients et autres débiteurs	1 754	-1 060	-379	12	326

Le poste « comptes courants groupe actif », d'un montant de 5 588 K€, correspond au compte courant dans les comptes d'Aton avec la société Stemcis, déprécié à 100%.

Les créances clients et autres débiteurs ont une échéance inférieure à un an.

Les créances clients échues et non dépréciées se ventilent comme suit :

en K€	Décembre 2024	Décembre 2023
Depuis moins de 30 jours	-	82
Depuis 30 à 60 jours	-	28
Depuis 60 à 90 jours	-	2
Depuis 90 jours ou plus	33	-9
Total des créances clients échues et non dépréciées	33	83

NOTE 9 Créances d'impôt et autres actifs courants

Ils se décomposent comme suit :

en K€	Ouverture	Mouvements	Règlement	Variations de périmètre	Closure
État, impôts et les bénéfices - courants	677	247		-26	898
Total créances d'impôt	677	247	-	-26	898
Prêts, avances et aut. créances - courants	38	-2		-27	8
Charges constatées d'avance	39	-59		-5	35
Total autres actifs courants	136	-62	-	-32	43
Total autres actifs courants	813	185	-	-58	941

Le montant de 898 K€ de créances d'impôt correspond principalement au crédit d'impôt recherche des années suivantes :

- 2021 : 346 K€, apurement en 2025
- 2023 : 302 K€, apurement 2025 à venir
- 2024 : 246 K€

Au 31 décembre 2024, la provision de 1 074 K€ dans les comptes de la société Inoviem Scientific, correspondant au crédit d'impôt recherche des années 2020 (177 K€), 2021 (248 K€), 2022 (346 K€) et 2023 (303 K€) remis en cause suite au contrôle fiscal débute en octobre 2023, a été reprise.



NOTE 10 Trésorerie**Principe comptable**

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ».

en K€	Ouverture	Mouvements	Variations de périmètre	Clôture
Disponibilités	111	-27	0	84
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0		0	0
Total disponibilités	111	-27	0	84

NOTE 11 Passifs financiers

en M€	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Variations de périmètre	Reclassments	Clôture
Emprunts auprès d'établissements de crédit - non courant	760	110			-151	719
Frais financiers - non courant	1 058				-262	1 597
Autres emprunts et dettes assumées - non courant	-					-
Total dettes financières MLT	2 648	110			-413	2 343
Emprunts obligataires - courant	3 205	611	-43		-2 121	1 685
Emprunts auprès d'établissements de crédit - courant	475		-221	-155	151	247
Frais financiers - courant	587		-154		262	689
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	107			-104		3
Créances financières (trésorerie passive)	24	31		21		65
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	1	1				1
Total dettes financières CT	4 232	693	-625	-281	-1 709	2 310
Total emprunts et dettes financières	6 879	803	-625	-301	-2 121	4 653

À la clôture, les emprunts contractés auprès des établissements de crédit, pour un montant de 994 K€, à la clôture, concernent Innovium Scientifique Pims Technology. Ils se composent :

- Des prêts innovation et développement contractés par auprès de la Bp france ;
- Des prêts garantis par l'état auprès de la Banque Populaire et de la BNP.

Les emprunts obligataires sont liés à un contrat d'émission et de souscription de bons d'émission d'obligations remboursables en actions nouvelles. Le contrat a été signé le 20 décembre 2024 pour 72 mois.

Les dettes financières non courantes ont une échéance inférieure à 5 ans.

**NOTE 12 Variation des dotations aux provisions****Principe comptable**

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Une dépréciation des créances clients est constituée, basée sur l'estimation des pertes de crédit attendues, conformément à IFRS 9. Une analyse du risque est effectuée de manière individuelle sur chaque créance.

en K€	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variations de périmètre	OCI	Clôture
Engagements envers le personnel	-	0				€
Autres provisions pour risques - non courant	-					€
Autres provisions pour risques - courant	1 074		-1 074			€
Total provisions pour risques	1 074	0	-1 074			€

Au 31 décembre 2024, la provision de 1 074 K€ cumulée sur les comptes de la société Inoviem Scientific, correspondant au crédit d'impôt recherche des années 2020 (177 K€), 2021 (248 K€), 2022 (346 K€) et 2023 (303 K€) remis en cause suite au contrôle fiscal débuté en octobre 2023, a été reprise.

La provision pour indemnités de fin de carrière concerne la société Inoviem Scientific.

NOTE 13 Autres passifs

Au 31 décembre 2024, les autres passifs non courants sont constitués de :

en K€	Ouverture	Mouvements	Reclassements	Variations de périmètre	Clôture
Dettes fournisseurs	542	97		-365	275
Factures non parvenues	144	-64		-10	71
Dettes sociales - courant	290	190		-20	71
Dettes fiscales (hors IS et CVAE) - courant	151	-21		-71	111
Comptes courants groupe passifs - courant	2 386	43	-2 016	-423	0
Autres dettes - courant	0	9		-7	12
Total fournisseurs et autres comptes	3 512	-120	-2 016	-815	540
Dettes et avoirs d'acclis - courant	9	-10			0
Clients - avances et acomptes reçus	-	50			60
Clients - avoirs et RPE	11	11			0
Provisions constatées d'avance à aut. cores de regul.	1,6	-80		-33	22
Total autres passifs courants	166	-61	-	-33	72
Total autres passifs	3 678	-181	-2 016	-848	612

Le reclassement, d'un montant de 2 016 K€, correspond à l'augmentation du capital par incorporation de dettes.

NOTE 14 Engagements de retraite

Le Groupe applique la norme IAS 19

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau du groupe. Seules les indemnités de départ en retraite, qui relèvent du régime de prestation défini, font l'objet d'une évaluation. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Les hypothèses de calcul retenues au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 65 à 67 ans
- Taux d'actualisation 3,35%
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Convention collective : Pharmacie
- Turnover : 3%
- Evolution des salaires : 1%



Une variation du taux d'actualisation de +/- 0,25% entraînerait une variation de la dette inférieure à 1 K€.

NOTE 15 Autres engagements hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

en K€	Décembre 2024	Décembre 2023
Cautions et garanties données	-	-
Cautions et garanties reçues	362	735
Nantissements	-	-
Autres	-	-
Total engagements hors bilan	362	735

Les engagements hors bilan concernent uniquement la société Inviorm Scientific. La variation s'explique par la sortie du périmètre de la société Stemcis au 31 décembre 2024.

Engagements de soutien des actionnaires

ATON a reçu des lettres d'engagement de soutien financier de la part de M. EVANGELISTA pour la holding, et du Groupe ANSEL pour sa filiale B Cell Design. Ces appuis formalisés renforcent la solidité financière du groupe et assurent sa capacité à faire face à d'éventuels besoins de financement.

NOTE 16 Chiffres d'affaires**Principe comptable**

Le Groupe applique IFRS 15.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. De même, ces produits sont comptabilisés lorsque le contrôle effectif des biens incombe au propriétaire.

Le poste est ventilé ainsi :

en K€	Décembre 2024	Décembre 2023
Production vendue de biens	0	291
Production vendue de services	521	1
Ventes de marchandises	0	48
Autres refacturations	93	273
Total chiffre d'affaires	614	612

NOTE 17 Autres produits de l'activité

Cette rubrique fait référence à des produits qui ne correspondent pas à la définition des autres éléments constitutifs des produits opérationnels.

Le poste est ventilé ainsi :

en K€	Décembre 2024	Décembre 2023
Autres produits	0	2
Total autres produits	0	2



NOTE 18 Achats consommés

Le poste est ventilé ainsi :

en K€	Décembre 2024	Décembre 2023
Archat m.p., fournis. & aut. appro.	-22	-617
Var. stocks mp, fournis. & autres appro.	0	430
Variation stocks de marchandises	0	14
Achat d'études	-34	-43
Achats non stockés de matières et fournitures	-67	-9
Achats de marchandises	0	-36
Rep. rép. des stocks mp et marchandises	0	97
Total achats consommés	-123	-164

NOTE 19 Charges externes

Le poste est ventilé ainsi :

en K€	Décembre 2024	Décembre 2023
Locations et charges locatives	-60	-45
Entretiens et réparations	-114	-21
Primes d'assurance	-22	-15
Etudes et recherches	-1	-66
Divers	0	-41
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-244	-433
Publicités	-52	-315
Transports	-5	-6
Déplacements, missions	-29	-43
Frais postaux	-3	-5
Services bancaires	-11	-11
Autres charges externes	-67	-2
Management fees		-
Total charges externes	-608	-1 000

Au 31 décembre 2024, le poste « locations et charges locatives » s'élève à 60 K€. Certains contrats n'entrent pas dans le champ de la norme IFRS 16.

NOTE 20 Frais de personnel

Le poste est ventilé ainsi :



en K€	Décembre 2024	Décembre 2023
Rémunérations du personnel	-314	-569
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-157	-190
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-7	-2
Total charges de personnel	-478	-760

L'effectif moyen du Groupe s'établit à 9 salariés au 31 décembre 2024, contre 24 au 31 décembre 2023.

NOTE 21 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation se décomposent ainsi :

en K€	Décembre 2024	Décembre 2023
Subventions d'exploitation	205	18
Autres charges	-59	-74
Impôts et taxes sur rémunérations	-5	-6
Autres impôts et taxes	-7	-5
Total autres produits et charges d'exploitation	135	-63

Les subventions d'exploitation concernent principalement le reclassement du crédit d'impôt recherche comptabilisé dans les comptes d'Inoviem Scientific.

Le poste « autres charges » concerne la société Atou et comprend des dommages et intérêts ainsi que des pénalités.

NOTE 22 Dotations et provisions

Le poste est ventilé ainsi :

en K€	Décembre 2024	Décembre 2023
Dot./amt. & dép. immo. incorporelles	-405	-669
Dot./amt. & dép. immo. corporelles	-389	-54
Dot./dép. des actifs circulants	-124	-
Dot./dép. des stocks mp et marchandises	-	-11
Total dotations et provisions	-918	-734



NOTE 23 Autres produits et autres charges opérationnels

Principe comptable

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Le poste « Autres produits et charges opérationnels non courant » inclut les éléments répondant à la définition de la recommandation IFRS 1209-1.03.

- Les rubriques autres produits et charges opérationnels ne sont alimentées que dans la mesure où un événement majeur intervenu pendant la période est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Ainsi ceux-ci sont en nombre très limités et de montants particulièrement significatifs ;

- Les éléments doivent être précisément décrits (en montant et nature) dans une note annexe conformément à IAS 1.9.75 et présentés séparément lorsqu'ils sont matériels (IAS 1.85).

Les autres produits et autres charges opérationnels se décomposent ainsi :

en K€	Décembre 2024	Décembre 2023
VNC des titres conso cédés	-275	-211
Produits de cession de titres (conso)	-	1 024
Total résultat sur cession de participations consolidées	-275	813
Produits de cession d'immo. corp.	22	127
Autres produits	1 074	-
Charges et produits sur écarts d'acq.	-	-528
Dot. excep. dép. immo. (impairment)	-	-314
Dot. excep. dép. actif circulant	-255	-
VNC des immo. corp. cédées	-2	-124
VNC des immo. incorp. cédées	-	-3
Total autres produits et charges opérationnels	839	-640
Total résultat opérationnel	563	173

La valeur nette comptable des titres consolidés cédés est liée au résultat de liquidation de la société Stemcis.

Les « autres produits », d'un montant de 1 074 K€, ont été comptabilisés dans les comptes de la société Inuven Scientific. La provision, correspondant au crédit d'impôt recherche des années 2020 (177 K€), 2021 (748 K€), 2022 (346 K€) et 2023 (303 K€) remis en cause suite au contrôle fiscal distribué en octobre 2023, a été reprise.

La dotation exceptionnelle, d'un montant de 255 K€, concerne la dépréciation complémentaire du compte courant de Stemcis.

NOTE 24 Résultat financier

Le poste est ventilé ainsi :

en K€	Décembre 2024	Décembre 2023
Revenus des équivalents de trésorerie	-	2
Charges d'intérêts sur emprunt	-258	-32
Total coût de l'endettement net	-256	-30
Pertes de change sur autres dettes et créances - réalisées	-1	-1
Autres charges financières	0	-131
Dot./dép. des actifs financiers	-	-5 000
Gains de change sur autres dettes et créances - réalisés	0	2
Total autres produits et charges financiers	-1	-5 131
Résultat financier	-257	-5 161

NOTE 25 Impôts – Preuve d'impôt

Principe comptable

GROUPE ATON

Etats financiers 31/12/2024



Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante ainsi que sur les déficits fiscaux selon la méthode du report variable. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture (25% en France en 2024). Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Les actifs d'impôts ne sont pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. En effet, la probabilité de recouvrement a été examinée comme insuffisante. Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.



Déficits reportables

Le groupe Aton dispose de déficits reportables pour un montant cumulé de 122 268 K€ au 31 décembre 2024. Les déficits reportables ne sont pas activés dans les comptes consolidés en l'absence de perspective de bénéfice à court terme.

Preuve d'impôt :

La preuve d'impôt consiste à rapprocher la charge ou le produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat et la charge d'impôt théorique.

En K€	Décembre 2024	Décembre 2023
Résultat comptable avant impôt	-1 072	-7 096
Charge ou produit théorique d'impôt	268	1 774
Charge ou produit théorique réel		26
Ecart	268	1 748
Déficits non activés	-313	-5 199
Retraitements non fiscalisés	-2	22
Neutralisation dépréciation des titres financiers		1 970
Neutralisation dépréciation des actifs circulants		1 353
Crédit d'impôt	48	26
Total	-268	-1 748

NOTE 26 Gestion des capitaux propres et capital social

Le capital social de ATON a été modifié sur l'exercice 2024 à la suite des opérations suivantes :

Date	Nature des opérations	Nombre de titres émis	Nombre de titres annulés	Capital social base	Valeur nominale	Capital social après opération
31/12/2023				323 149 844	0,01	3 231 498
01/01/2024	Augmentation de capital suite à la conversion de 32 OMR	5 721 150		288 318 940	0,01	2 931 148
01/01/2024	Augmentation de capital suite à la conversion de 32 OMR	15 425 977		463 165 520	0,01	3 221 825
01/01/2024	Augmentation de capital suite à la conversion de 32 OMR	11 144 25		215 229 325	0,01	3 150 725
07/07/2024	Augmentation de capital suite à la conversion de 32 OMR	11 150 000		3 110 740	0,01	3 150 725
05/07/2024	Augmentation de capital suite à la conversion de 32 OMR	11 152 800		3 113 540	0,01	3 150 725
02/01/2024	Augmentation de capital suite à la conversion de 32 OMR	1 450 000		11 529 540	0,01	3 150 725
01/01/2024	Augmentation de capital suite à la conversion de 32 OMR	11 152 800		100 000 000	0,01	3 150 725
01/01/2024				600 000 000	0,01	6 150 725

Intérêts minoritaires

GROUPE ATON

Les intérêts minoritaires au 31 décembre 2024 s'élèvent à 388 K€ ils concernent les actionnaires minoritaires de A Cell Design (-9 K€), d'Inuviel (100 K€) et de Pims Technology (297 K€).

NOTE 27 Résultat par action

Le Groupe réalisant une perte nette en 2024, les instruments de capitaux propres en circulation sont considérés comme non dilutifs.

(a) Détail du nombre d'actions au 31 décembre 2024

	Nombres d'actions
Nb actions à l'ouverture de l'exercice	383 149 844
Conversion de 32 ORA en février 2024	5 228 756
Conversion de 53 ORA en mai 2024	15 406 976
Conversion de 40 ORA en juin 2024	11 494 250
Augmentation de capital par compensation créances 15/07/2024	356 041 716
Conversion de 45 ORA en juillet 2024	13 968 479
Conversion de 61 ORA en décembre 2024	14 777 996
Nombre d'actions à la clôture	800 068 017
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	584 515 295
Actions dilutives	-
Nombre d'actions moyen après dilution	584 515 295

(b) Détail du résultat par action au 31 décembre 2024

	Décembre 2024	Décembre 2023
Résultat par du groupe en K€	-1 101	-7 869
Résultat par des minoritaires en K€	-	-
Nombre moyen d'actions en circulation	584 515 295	289 502 037
Nombre d'actions dilutives en circulation	-	2 520
Résultat par action en €	-0.002	-0.026
Résultat dilué par action en €	-0.002	-0.026

NOTE 28 Autres informations

- Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations allouées aux organes de direction s'établit à 231 K€ (hors charges sociales, engagements de retraite et actions gratuites), selon détails ci-dessous :



K€	Décembre 2024	Décembre 2023
Salaires bruts versés	174	264
Avantages en nature	3	3
Reluctations	57	-
Total rémunération des organes de direction	234	267

- **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et des membres de leur réseau se décompose comme suit :

Exercice	Année 2024				Année 2023		
	Deloitte K€	SIC et Crowe Avrens K€	In Extenso K€	Ariane Audit K€	Deloitte K€	Ariane Audit K€	In Extenso K€
Honoraires au titre du contrôle légal des comptes	8	31	8	5	60	7	8
Honoraires facturés au titre des SAAC	3				3		
Total honoraires des commissaires aux comptes	9	31	8	5	63	7	8

NOTE 29 Risques

- **Risque de marché (liquidité, crédit, taux et sur actions)**

La forte baisse du titre ATON SA enregistrée depuis janvier 2023 a représenté un risque significatif de valorisation et d'accès aux marchés. Ce risque a été largement atténué par :

- La restructuration financière finalisée en juillet 2024, comprenant une augmentation de capital par compensation de créances pour 3,56 M€, la conversion du compte courant de OMS SA en capital et l'entrée d'un nouvel investisseur stratégique (Fabrice Evangelista).
- Un verrouillage du capital (lock-up de 24 mois) pour 65,14 % du capital post-opération, garantissant la stabilité de l'actionariat.
- La mise en place d'une politique stricte de gestion de la trésorerie, de réduction des charges non stratégiques et de cession d'actifs non productifs.
- Une diversification des sources de financement, incluant dettes bancaires, financements publics (BPI) et levées de fonds privées.

Ces mesures permettent au Groupe de se concentrer sur la création de valeur à long terme à travers le développement de ses filiales stratégiques : Inovent Scientific et B Cell Design.



- **Risques opérationnels**

1. **Risques de dépendance client**

Le Groupe ATON reste exposé à une concentration client partielle : un seul client représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé en 2024. Des mécanismes de protection sont en place, notamment la facturation d'un acompte de 30 % à la commande pour les contrats > 80 K€, afin de sécuriser la trésorerie.

2. **Risque de dépendance fournisseur ou partenaire stratégique**

- Inovem Scientific, anciennement dépendante de fournisseurs pour son accès aux tissus humains, a développé une filière d'approvisionnement intégrée au Kirghizstan grâce à un investissement de 5 M€ porté par ATON. Cette filière sécurise la chaîne d'approvisionnement pour les études fonctionnelles menées par Inovem. Toutefois, la localisation géographique (Asie centrale) introduit des risques logistiques et géopolitiques à surveiller.
- B Cell Design ne présente pas de dépendance actuelle à un fournisseur critique en matière de matières premières (les projets de matrice sérique sont en phase préparatoire). En revanche, l'activité de développement d'anticorps repose sur un partenariat structurant avec l'IGBMC, où sont hébergées les souris transgéniques nécessaires à l'immunisation. Une rupture de cette collaboration pourrait avoir un impact direct sur la capacité d'innovation de la société.

3. **Risques liés aux ressources humaines**

La forte réduction de l'effectif (passé de 24 à 9 salariés) entraîne une concentration des compétences critiques sur un nombre restreint de collaborateurs. La perte de certains profils clés pourrait temporairement désorganiser les projets ou la production. Des plans de rétention sont en cours de déploiement.

- **Risques financiers**

Les litiges historiques ont été soldés :

- Le litige avec DMS SA relatif au compte courant d'associé (1,86 M€ + intérêts) a été entièrement réglé par conversion en capital en 2024. Il n'existe plus de risque de contentieux ni de recours en paiement à ce titre.
- Le contrôle fiscal relatif au Crédit Impôt Recherche (CIR) d'Inovem Scientific (exercices 2020 à 2023) s'est conclu favorablement début 2025 : l'administration a confirmé l'éligibilité des prestations de R&D et procédé au paiement de l'intégralité des montants en suspens (totalisant 898 K€). Ce risque est définitivement levé.

Le Groupe ne présente donc plus de risque contentieux significatif ou de rappel fiscal connu à date.

Cependant, compte tenu de son niveau de trésorerie limité et de l'absence de marge de manœuvre financière excédentaire, le Groupe pourrait devoir procéder à de nouvelles levées de fonds si survenait un choc opérationnel majeur (perte de client clé, rupture de filière d'approvisionnement, etc.).

- **Risques juridiques**

Aucun contentieux en cours n'est à signaler au 31 décembre 2024, hors les éléments désormais soldés avec DMS SA et l'administration fiscale. Le Groupe maintient une vigilance juridique renforcée sur les nouveaux partenariats stratégiques et les contrats de R&D.

